

AVRIL 1998
N° 110 - 35 F

Unité

D E S C H R É T I E N S

REVUE
ŒCUMÉNIQUE
DE FORMATION
ET D'INFORMATION



Le Conseil œcuménique des Églises a 50 ans

- Perspectives -

- Le COE dans l'histoire
- L'Assemblée constitutive d'Amsterdam, 1948
- La vocation de Foi et Constitution
- Position des Églises :
 - Église orthodoxe
 - Église catholique
- Vers l'avenir
- Actualité œcuménique
- Jalons sur la route de l'Unité

Unité DES CHRÉTIENS

Revue trimestrielle
de formation et d'information

Rédaction-Administration
80, rue de l'Abbé Carton
75014 PARIS ☎ 01 53 90 25 50

Directeur de publication :
Christian Forster

Secrétaire de rédaction :
Jérôme Cornélis

Assistante de rédaction :
Marie-Cécile Dassonneville

Composition, maquette, gravure :
SCPP-BAYARD PRESSE
21, avenue Léon Blum - 59370 MONS-EN-BARŒUL

IMPRIMERIE DE LA CENTRALE
10-12, rue de l'Hospice - 62301 LENS Cedex
N° C.P.P.A.P. 51562

Comité interconfessionnel de rédaction :
Jérôme Cornélis, Sophie Deicha,
Christian Forster,
Maryvonne Gasse, Margareth Mayne,
Gérard Miché,
Geoffroy de Turckheim.

ABONNEMENTS

France

- Simple : 140 FF
- Soutien : 190 FF
- le numéro : 35 FF

Belgique

- Communauté de la Résurrection,
B 5020 Vedrin-Namur.
C.C.P. 000 - 1410048-56
- Simple : 830 FB

Suisse

- C.C.P. Constant Christophi,
Revue Unité des Chrétiens
12 - 82343 - 6
- Simple : 38 FS

Autres pays

- C.C.P. Unité des Chrétiens
- Abonnement : 150 FF
- Surtaxe aérienne : 35 FF en plus

ÉDITORIAL

3

LE CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES,
CINQUANTE ANS, UN NOUVEAU SOUFFLE
Père Christian Forster

DOSSIER

4

LE CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES A CINQUANTE ANS

- LE CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DANS L'HISTOIRE
- IL Y A CINQUANTE ANS : L'ASSEMBLÉE D'AMSTERDAM
(22 AOÛT - 4 SEPTEMBRE 1948)
Jérôme Cornélis
- LA VOCATION DE «FOI ET CONSTITUTION»
P. Jean-Marie Roger Tillard
- POSITION DES ÉGLISES ORTHODOXE
ET CATHOLIQUE
- LA PARTICIPATION DES ORTHODOXES
AU MOUVEMENT ŒCUMÉNIQUE
Métropolitain Jean (Zizioulas)
- LA QUESTION DE L'ADHÉSION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE
AU CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES
M. Jan Grootaers
- VERS L'AVENIR
- SUR LE CHEMIN DE LA COMMUNION :
LE CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES REDÉFINIT
SA CONCEPTION ET SA VISION
Pasteur André Birmelé

ACTUALITÉ ŒCUMÉNIQUE

30

- «MINISTÈRE PÉTRINIEN ET UNITÉ DE L'ÉGLISE,
VERS UN DIALOGUE PATIENT ET FRATERNEL»,
SYMPOSIUM DU CENTRE «PRO UNIONE»,
ROME, 4-6 DÉCEMBRE 1997
- JALONS SUR LA ROUTE DE L'UNITÉ
Jérôme Cornélis

UNITÉ DES CHRÉTIENS

80, rue de l'Abbé Carton - 75014 PARIS
Tel : 01 53 90 25 50 - fax 01 45 42 03 07

E-Mail : unite.chretiens.revue@wanadoo.fr

Photo de couverture :
Réunion des membres du Comité central du Conseil œcuménique des Églises
au Centre œcuménique de Genève
Photo Conseil œcuménique des Églises



Christian FORSTER

Le Conseil œcuménique des Églises, cinquante ans, un nouveau souffle

Durant la seconde moitié de l'histoire religieuse du XX^e siècle, le grand vaisseau du Conseil œcuménique des Églises - dont le pasteur Willem A. Visser't Hooft disait, en 1948, qu'il serait difficile à manier sur une mer incertaine -, aura tracé un long sillage très positif et productif, parfois tortueux, pour la recherche de l'unité entre les chrétiens, par l'effort théologique et le témoignage rendu, dans le monde, à l'Évangile de libération.

«Assemblée fraternelle d'Églises», lieu de rencontre entre des Églises et communautés de plus en plus nombreuses (146, en 1948 ; 330, en 1997), il a créé un réseau de relations et de solidarités, permis une connaissance mutuelle, des confrontations et la prise de conscience de ce que l'on pouvait explorer ensemble des chemins de réponse possibles à la prière de Jésus pour l'unité de ses disciples. Le COE a porté des fruits nombreux à travers les deux courants qui n'ont cessé de le traverser et de l'animer :

- Celui du «Christianisme pratique», témoignant par l'action et la présence au monde (*Vie et Action*) qui a trouvé, en quelque sorte, une expression majeure dans l'engagement pour la Justice, la Paix et la Sauvegarde de la Création, à la suite du Rassemblement œcuménique européen de Bâle, en 1989 ;

- Celui de la réflexion de fond (*Foi et Constitution*) sur les questions théologiques et structurelles, où s'originent nos différences, celles qui enrichissent au titre des charismes de l'Esprit Saint, et celles qui divisent.

Ce dernier courant a porté ses fruits, spécialement dans deux documents : celui de Lima sur *Baptême, Eucharistie et Ministère dans l'Église* (BEM, 1982), document étonnant par l'écho qu'il a rencontré, et qui a engendré un processus toujours en cours depuis l'Assemblée de Vancouver, en 1983 ; celui sur le credo de

Nicée-Constantinople (Dunblane, Écosse, 1990), *Confesser la foi commune*.

La structure actuelle du COE et son ouverture, qui ont permis les résultats que l'on connaît, sont aussi sa limite, comme en témoigne l'absence de l'Église catholique en tant que membre. Cette question n'a cessé de se poser et l'entreprise œcuménique ne saurait se passer de sa coopération, moins encore après l'encyclique *Ut unum sint*, de 1995.

Depuis quelques années, un changement de structure est envisagé pour réduire, simplifier et surtout permettre que l'Église catholique, et quelques communautés évangéliques et pentecôtistes, partenaires du mouvement œcuménique, puissent participer.

«Tout modèle d'organisation qui ne faciliterait pas l'intégration ou la pleine participation de l'Église catholique n'aurait pas atteint son but» disait, en 1995, le secrétaire général, Konrad Raiser. Au moment où il célèbre son cinquantième, le COE se prépare donc à une transformation, radicale selon certains, exprimée dans le projet «*Vers une conception et une vision communes (CVC) du COE*», qui sera soumis à la huitième assemblée générale, à Harare, au Zimbabwe, en décembre 1998.

À partir de là, l'action du COE serait de «fortifier la communion entre les Églises-membres», et l'Assemblée réunie tous les sept ans, jugée trop brève, trop lourde pour accomplir des tâches de fond, pourrait être revue ou transformée en un «forum». Les catholiques ne sauraient regarder en spectateurs cette prochaine assemblée du COE, à Harare : comme le disait W.A. Visser't Hooft à l'annonce du concile Vatican II, *Nostra res agitur*. Oui, nous sommes éminemment concernés, dans la prière et l'espérance.

Christian FORSTER

Le Conseil œcuménique dans l'histoire



L'Assemblée constitutive du Conseil œcuménique des Églises, Amsterdam, 1948.

Photo Conseil œcuménique des églises.

Il y a cinquante ans : l'Assemblée d'Amsterdam

(22 août - 4 septembre 1948)

Jérôme CORNÉLIS

L'Assemblée d'Amsterdam marque à la fois une ère nouvelle dans l'histoire du monde chrétien et l'aboutissement, ou le couronnement, des efforts œcuméniques consentis depuis Édimbourg (1910) en vue d'une conférence universelle des Églises chrétiennes. Les pionniers du mouvement œcuménique parlent de plus en plus souvent de «*League of the Churches*», comme les hommes d'État parlent de «*League of the Nations*». Les dirigeants et adhé-

rents des mouvements «Vie et Action» et «Foi et Constitution», de l'archevêque N. Söderblom à l'évêque Bell et au Dr J.H. Oldham, décident alors d'unir leurs efforts en vue de la création d'un Conseil mondial des Églises.

Constitution organique du COE

Les deux grandes conférences d'Édimbourg et d'Oxford, en 1937, entérinent le projet qui prend corps dans un «Comité provisoire», officiellement réuni pour la première fois le 13 mai 1937, à Utrecht, sous la présidence de l'archevêque W. Temple ; un comité d'administration lui est adjoint, dont M. Visser't Hooft est nommé secrétaire général. Le Comité provisoire se met aussitôt à la tâche et, en août 1938, l'avant-projet du Conseil œcumé-

nique est approuvé, signé et envoyé à toutes les Églises et confessions intéressées. Malheureusement, la guerre va éclater et retarder la formation du Conseil lui-même, amenant le Comité provisoire à déployer une vaste action charitable en faveur des Églises éprouvées, des prisonniers, des réfugiés.

Dès la fin des hostilités, et plus précisément en février 1946, le Comité provisoire décide de réunir la première assemblée du Conseil en été 1948. Le Secrétariat, fixé à Genève, doit faire face aux multiples tâches que nécessitent les préparatifs de l'événement. Et tout d'abord le Département d'études doit assurer la préparation doctrinale de l'Assemblée dont le premier acte sera la constitution officielle, par les délégués des Églises, du Conseil lui-même. C'est ainsi que, dès le matin du lundi 23 août 1948, les délégués des quelque 150 Églises et communions représentées à Amsterdam approuvent la résolution suivante : «L'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises est, dès cet instant, constituée... Sont membres de l'Assemblée, les délégués officiellement élus par les Églises ayant adhéré au Conseil. Le Conseil œcuménique des Églises acquiert ainsi son existence définitive...»

Le Conseil «est une association fraternelle d'Églises qui acceptent notre Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur...». Pourront faire partie du COE, «les Églises qui acceptent la base ci-dessus et qui satisfont aux conditions que l'Assemblée ou le Comité central pourra prescrire...». Les fonctions du COE seront : «1. Poursuivre l'œuvre des deux mouvements de «Foi et Constitution» et du «Christianisme pratique» ; 2. Faciliter l'action commune des Églises ; 3. Promouvoir l'étude en commun ; 4. Développer la conscience œcuménique chez les fidèles de toutes les Églises ; 5. Établir des relations avec les alliances confes-

sionnelles d'un caractère universel et avec les autres mouvements œcuméniques ; 6. Convoquer sur tel sujet particulier, lorsque les circonstances le réclameront, des conférences universelles qui seront autorisées à publier leurs propres conclusions ; 7. Soutenir les Églises dans leur tâche d'évangélisation». Quant à l'autorité du COE, «il ne pourra pas légiférer pour les Églises, ni agir en leur nom, sauf dans des cas précis...».

Le Comité provisoire n'avait pas seulement à définir la constitution et les prérogatives du COE, mais aussi à prévoir son organisation et ses structures. L'Assemblée, avec ses délégués officiels et ses invités, est l'autorité suprême du COE. Elle se réunit tous les cinq ans et compte cinq présidents représentant les grands secteurs régionaux et ecclésiastiques de l'Assemblée. Le Comité central, élu par l'Assemblée, compte 90 membres à Amsterdam. Il se réunit tous les ans. Ces réunions sont l'occasion pour tous les secteurs, unités, départements, commissions, divisions du COE, de présenter leur rapport d'activités ainsi que des projets. Dans ses Mémoires⁽¹⁾, Visser't Hooft raconte comment il dut, avec le comité des candidatures, faire preuve d'ingéniosité et de diplomatie pour choisir judicieusement les présidents et les 90 membres du Comité central.

La composition du Praesidium posa un autre problème sérieux : «On fut vite d'accord sur le fait que plusieurs présidents seraient préférables à un seul : un Praesidium montrerait plus nettement que le Conseil était un instrument des Églises et non un organe placé au-dessus des Églises. Cinq noms reçurent bientôt l'approbation de tous : le pasteur Marc Bœgner, l'archevêque Germanos du patriarcat œcuménique (qui avaient déjà eu des fonctions au Conseil), enfin l'évêque Bronley Oxman, de l'Église méthodiste des

États-Unis (...). On convint également à l'unanimité que John R. Mott⁽²⁾ serait nommé président d'honneur.» Estimant que les jeunes Églises devraient être représentées, on décida de proposer un sixième président, asiatique : T.C. Chao.

Amsterdam et la conjoncture œcuménique

Pour le Comité provisoire, la surprise fut l'accueil enthousiaste que firent, à l'annonce d'une première assemblée du Conseil œcuménique, les Églises qui avaient souffert de la guerre, les ayant parfois complètement désorganisées. Mais, remarque Visser't Hooft, «si les préparatifs purent être achevés à temps, nous le devons au fait qu'un grand nombre de chrétiens avaient découvert pendant la guerre la nécessité urgente du mouvement œcuménique pour la vie des Églises. Ainsi, presque tous ceux à qui l'on demanda de coopérer réagirent favorablement. Des personnalités ecclésiastiques, des théologiens, des laïcs qui n'avaient jamais manifesté d'intérêt pour les affaires œcuméniques, se montrèrent prêts à y consacrer leur temps et leurs forces...». C'est ainsi que l'Assemblée d'Amsterdam put accueillir 350 délégués, de 150 Églises et Confessions, avec leurs 350 suppléants, 500 consultants, une centaine de délégués de la jeunesse, des hôtes et invités accrédités ; bref : environ 1.500 participants venant de 43 pays.

Les Églises issues de la Réforme, l'Église anglicane, les Églises orthodoxes étaient officiellement représentées. Il y avait pourtant des absents : la Convention baptiste, du sud des États-Unis, qui envoya néanmoins des observateurs. On pouvait espérer la présence des Églises orthodoxes russes, roumaines, bulgares et yougoslaves. Le métropolite Nicolas, président du Départe-

ment des Affaires étrangères du **patriarcat de Moscou**, écrivit en mars 1948 que l'Église orthodoxe souhaitait être invitée à participer au mouvement œcuménique et donnerait sa réponse définitive en avril. Mais bientôt, une lettre du métropolite Nicolas avertissait Genève que l'Église russe ne participerait pas à l'Assemblée d'Amsterdam. Elle contenait aussi un document accusant le Conseil œcuménique de chercher à exercer une influence internationale, tentation que le Christ avait repoussée : le Conseil œcuménique ne se préoccupait plus de la véritable unité de l'Église, se contentant de la simple reconnaissance du Christ Seigneur. «Les Églises orthodoxes ne peuvent donc pas participer au mouvement œcuménique sous sa forme actuelle.»

Avant l'Assemblée d'Amsterdam, aucune relation officielle ne fut établie entre l'**Église catholique** et le Conseil provisoire. Il y eut seulement des contacts de personnalités intéressées avec le Secrétariat général de Genève. D'autre part, une liste de quatorze noms parvint au Secrétariat : des personnalités catholiques, bien au fait des problèmes œcuméniques. Une dizaine d'invitations fut envoyée. En avril 1948, on apprit que le cardinal de Jong et les évêques hollandais désiraient que le choix des observateurs fût soumis à leur approbation. Le 5 juin, le Saint-Office publia un *Monitum* sur les réunions interconfessionnelles, qui rappelait les règles d'usage, sans plus. Mais, le 18 juin, une nouvelle intervention du Saint-Office stipula qu'aucun catholique ne pouvait assister à l'Assemblée d'Amsterdam sans autorisation préalable du Saint-Siège, et que ce dernier n'accorderait de permission à personne. Cette prise de position était claire.

On attendait la réaction de l'épiscopat hollandais : une «lettre pastorale» vint rappeler les motifs, d'ordre dogmatique, de son abstention : le Christ a fondé une



Célébration du 25^e anniversaire du Conseil œcuménique des Églises en 1973, avec ses présidents et secrétaires généraux successifs.

Photo olkoumene/COE.

Église qui existe encore aujourd'hui, et c'est uniquement en revenant à elle que la question de l'unité peut être résolue... Cette «lettre pastorale», datée du 31 juillet 1948, fut lue le 22 août dans toutes les églises catholiques du pays mais, par suite d'un oubli, ne parvint au Conseil œcuménique que le 31 août. Elle fut alors ronéotypée et distribuée aux participants.

Il y eut cependant une présence discrète d'un catholique à Amsterdam : «La veille de l'ouverture de l'Assemblée, je reçus la visite du père jésuite Charles Boyer, président du mouvement *Unitas*, à Rome, écrit Visser't Hooft. Après avoir assisté à un congrès de philosophie à Amsterdam, il resterait dans la ville pendant la durée de l'Assemblée. Il n'assisterait pas aux séances, mais il serait heureux

d'obtenir autant d'informations que possible. Il me paraissait important que le Vatican eût une image exacte de l'Assemblée, et je lui promis donc que non seulement il recevrait une documentation complète, mais que divers participants iraient le voir pour lui donner une impression directe des réunions»⁽³⁾. Dans un éditorial d'*Unitas*, le P. Boyer exprime sa gratitude de l'accueil fraternel.

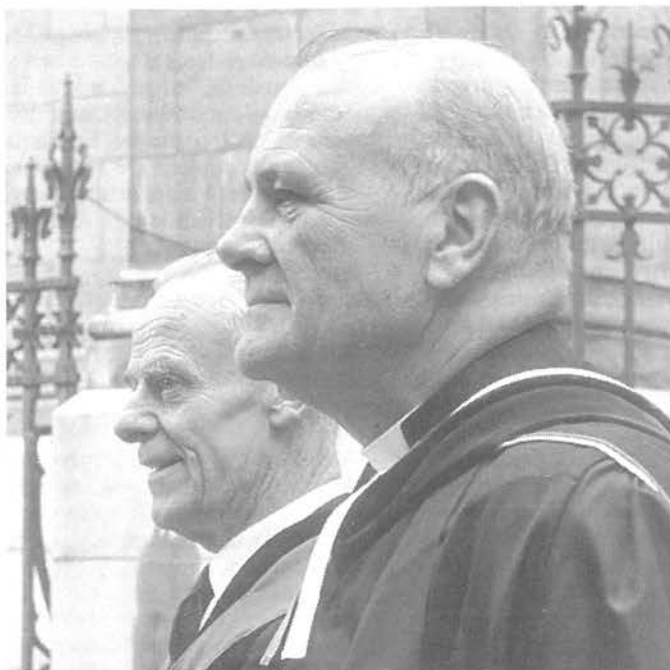
On ne peut évoquer Amsterdam, sans parler de l'incident causé par **Karl Barth**. Le 23 août, à la séance plénière de l'après-midi, deux orateurs devaient présenter le thème principal de l'Assemblée : le pasteur K. Barth, de Bâle, et le professeur C.H. Dodd de Cambridge. «Karl Barth parlait en allemand, élevant par moment la voix et soulignant d'un geste prophétique le danger de mort que nos mouve-

ments courent si les choses premières ne sont pas maintenues à leur place.» C'est le dessein de Dieu qui compte, et non «quelque plan Marshall chrétien de notre crû». «Il ne faut donc pas, dit-il, s'appesantir sur nos divisions ni gémir sur l'absence de Rome et de Moscou. Leur refus ne signifie-t-il pas que Dieu veut nous défaire de toute présomption, nous empêcher de construire une tour qui monte jusqu'au ciel, nous montrer combien faible est notre lumière puisqu'elle n'a pas été capable d'éclairer des régions, même dites chrétiennes. Dieu nous a ainsi délivrés de participants avec lesquels nous ne pouvons former une communauté puisque, pour des raisons diverses certes, ils ne peuvent poursuivre le vrai chemin qui mène à Jésus-Christ. Peut-être est-il providentiel que Rome et Moscou se trouvent unis en ceci qu'ils ne peuvent pas nous connaître. Nous devons donc rendre grâce à Dieu de leur opposition.»

Ce passage du discours a fait l'effet d'une bombe. K. Barth, dans les conversations qui suivirent la séance, n'essaya nullement d'en atténuer la portée. Mgr Gustave Thils, qui rend compte de cet incident, cite un propos de *De Waagschaal* où il aurait dit : «Chez les Orientaux, c'est la nébulosité. À Rome, pas de nébulosité, mais une autosuffisance fixée une fois pour toutes dans des textes juridiques»⁽⁴⁾. Bien des participants de l'Assemblée d'Amsterdam jugèrent K. Barth avec sévérité, d'autant plus que des orthodoxes russes et des catholiques romains étaient nombreux à manifester leur sympathie pour le COE.

L'Assemblée d'Amsterdam et ses travaux

Dans son *Histoire doctrinale du Mouvement œcuménique*⁽⁴⁾, en fait directement consacrée au Conseil œcuménique, Gustave Thils juge



W.A. Visser't Hooft, à l'arrière-plan, et Eugène Carson Blake, au premier plan, secrétaires généraux successifs du Conseil œcuménique des Églises.

Photo John Taylor/COE.

les travaux de l'Assemblée d'Amsterdam en fonction d'une problématique d'ecclésiologie patenté, très attentif à tout ce qui touche au mystère de l'Église tel qu'il est vécu par les frères chrétiens. Le thème choisi pour l'Assemblée, «Désordre de l'homme et dessein de Dieu», retint son attention, d'autant qu'il était développé en sous-thèmes confiés à diverses commissions.

- La **Commission 1**, sur «L'Église universelle dans le dessein de Dieu», a offert de très beaux rapports, constate G. Thils, notamment les cinq premiers sur la nature de l'Église et de son unité. «Nous croyons tous que l'Église est le don que Dieu a fait aux hommes pour le salut du monde ; qu'elle a été créée par l'acte rédempteur de Dieu en Jésus Christ ; qu'elle subsiste à travers l'histoire sans solution de continuité grâce à la présence et à la puissance du Saint-Esprit». Ces convictions communes ne suppriment pas les divergences : la tendance dite «catholique» insiste

avant tout sur la continuité visible de l'Église dans la succession apostolique de l'épiscopat, la tendance dite «protestante» soulignant essentiellement l'initiative de la Parole de Dieu et la réponse de la foi - initiative et réponse concentrées dans la doctrine de la justification par la foi seule -.

- À propos de la **Commission 2**, sur «Le dessein de Dieu et le témoignage de l'Église», G. Thils note que le titre des diverses communications en constitue le meilleur commentaire.

Les discussions auxquelles ce thème donna lieu à Amsterdam répondaient à la question : «Quel est donc le dessein de Dieu, le témoignage de l'Église, sa tâche actuelle, sa stratégie même ? Le dessein de Dieu est de réconcilier tous les hommes avec lui, et les uns avec les autres en son Fils Jésus Christ... La tâche actuelle de l'Église "tient en une phrase : il lui est demandé d'être fidèle à l'Évangile et de prendre plus pleinement conscience de sa nature d'Église..."»

- La **Commission 3** sur «L'Église et le désordre de la société» avait à examiner la situation du monde et ses contradictions, et à déterminer le rôle de l'Église face à la crise d'aujourd'hui. Elle devait aborder la question du communisme marxiste et athée, et montrer en même temps qu'existent des conflits entre christianisme et capitalisme. Les Églises chrétiennes devraient dire non au libéralisme capitaliste comme au communisme et combattre l'idée qu'il n'est d'autre possibilité que cette alternative...

- La **Commission 4** portait sur «L'Église et le désordre international». Le rapport aborde de multiples questions : la guerre, les grandes puissances, la morale naturelle internationale, le problème des réfugiés, la liberté religieuse. Sur ce dernier point, d'une importance capitale, la déclaration souligne les principaux droits à la liberté.

Caractéristiques et perspectives d'avenir

La Conférence d'Amsterdam dont nous célébrons le cinquantenaire fut un événement considérable, un fait marquant de l'histoire du christianisme ou, comme l'a écrit R. Rouquette dans *Études*⁽⁵⁾ : «un des plus grands faits de l'histoire des âmes depuis la séparation de la chrétienté». Mais le fait capital d'Amsterdam est la création du Conseil œcuménique des Églises. Bien qu'Amsterdam fût une Assemblée d'Églises et non de théologiens, des progrès ont marqué la recherche doctrinale. Le fait même de reconnaître les facteurs non théologiques des divisions ecclésiastiques peut éclairer la marche vers la réconciliation. De même, il était utile de relever les difficultés d'ordre historique ou psychologique, les méfiances et les craintes non fondées, les préjugés et les obsessions identitaires. Dans son *Histoire doctrinale* du

Mouvement œcuménique, Mgr G. Thils a relevé les caractéristiques d'Amsterdam, et d'abord la méthode «dialectique» qui a été lancée à Amsterdam par K. Barth et y est demeurée très active. Voici comment elle se distingue des autres méthodes de discussions œcuméniques :

- **Méthode A** : «Articles fondamentaux et articles non fondamentaux». Depuis longtemps, on fonde les essais d'union sur cette distinction. L'unité de l'Église n'impliquerait que l'adhésion aux croyances fondamentales.

- **Méthode B** : À Edimbourg notamment, et dans les travaux de «Foi et Constitution», voire dans le Rapport de la Commission 1 d'Amsterdam, on rassemble les différents points sur lesquels l'accord existe (par exemple : Église), et l'on signale ensuite les différents points de divergence.

- **Méthode C** : La méthode dialectique travaille par «oui» et «non», par arêtes nettes et raides. Elle a l'avantage de se placer devant les réalités ecclésiastiques totales et de montrer que les différences qui les affectent à la périphérie s'enracinent en fait dans les doctrines essentielles. Elle montre le caractère un peu abstrait et inexact de la méthode B : les points sur lesquels on est d'accord sont compris différemment en fonction de la ligne fondamentale propre à chaque théologie. En ce sens, la méthode dialectique est un progrès dans le service de la vérité. Elle a été reçue d'emblée avec faveur par les Églises de tendance «catholique». La Commission «Foi et Constitution» l'a donc acceptée désormais pour ses travaux.

Mgr G. Thils émet cependant quelques réserves sur la méthode dialectique : «Cette méthode (...) est peut-être trop tranchante : la réalité, si elle est dans sa totalité de type "protestant" ou de type "catholique", est cependant, dans sa totalité aussi, plus en nuances que les assertions absolues de la

méthode dialectique paraissent le dire. D'autre part, cette méthode "dialectique" n'a rien de spécifiquement biblique, du moins ne se présente-t-elle pas comme surgissant de la pensée révélée comme telle : c'est là une nuance qui, sans doute, lui vaudra un jour une diminution de faveur dans les milieux "Foi et Constitution".»

En rendant compte de l'événement d'Amsterdam, la plupart des commentateurs ont compris que le mouvement œcuménique venait de franchir une nouvelle étape vers l'unité chrétienne. Malgré les divergences inévitables, une volonté commune de rapprochement manifestait un même désir d'obéissance à la Parole de Dieu et à la volonté du Christ sur son Église. Cette décision de «rester ensemble», inscrite dans le message d'Amsterdam, était le meilleur gage pour l'avenir.

De fait, les initiatives et travaux qui ont jalonné les cinquante années du COE montrent qu'il fut et reste un instrument de la volonté du Christ sur son Église. Il suffit de songer à ce que représentent le *BEM* et la liturgie de Lima pour en être pleinement convaincu. La réception du *BEM*, en sa complexité, nous permettra, malgré nos présentes différences, de passer de la communion imparfaite à de nouveaux progrès vers la communion parfaite en Christ. Sans doute la piste ouverte par le P. Tillard et son «herméneutique du fait confessionnel» sera-t-elle décisive pour l'avenir du mouvement œcuménique.

Jérôme CORNÉLIS

(1) Cf. W.A. Visser't Hooft, *Le temps du rassemblement*, Mémoires, p. 268.

(2) Sur John R. Mott, voir «Portrait», Jean-François Delteil, *Unité des Chrétiens*, n°104, octobre 1996, pp. 26-28.

(3) Cf. *Mémoires*, p. 263.

(4) Cf. Gustave Thils, *Histoire doctrinale du mouvement œcuménique*, p. 100. Sur l'Assemblée d'Amsterdam, pp. 97-112.

(5) Cf. *Études*, juillet-août 1948, p. 51.

La vocation de «Foi et Constitution»

Père J.-M. Roger TILLARD



On a récemment constaté que, dès qu'une discussion sérieuse sur le futur du Conseil œcuménique voire de l'œcuménisme comme tel s'engage, inmanquablement une voix se lève pour supplier qu'on ne touche pas à «Foi et Constitution». Visiblement agacé par ce fait, celui qui lançait cette remarque la commentait. «Foi et Constitution», disait-il, donne l'impression de se croire aussi indispensable à l'œcu-

ménisme que Rome se croit indispensable à l'Église. Sous son agressivité, cette boutade cachait une vérité. Pourquoi ne pas l'avouer ? «Foi et Constitution» a conscience d'être un élément important sur la scène œcuménique⁽¹⁾.

Histoire et réalité

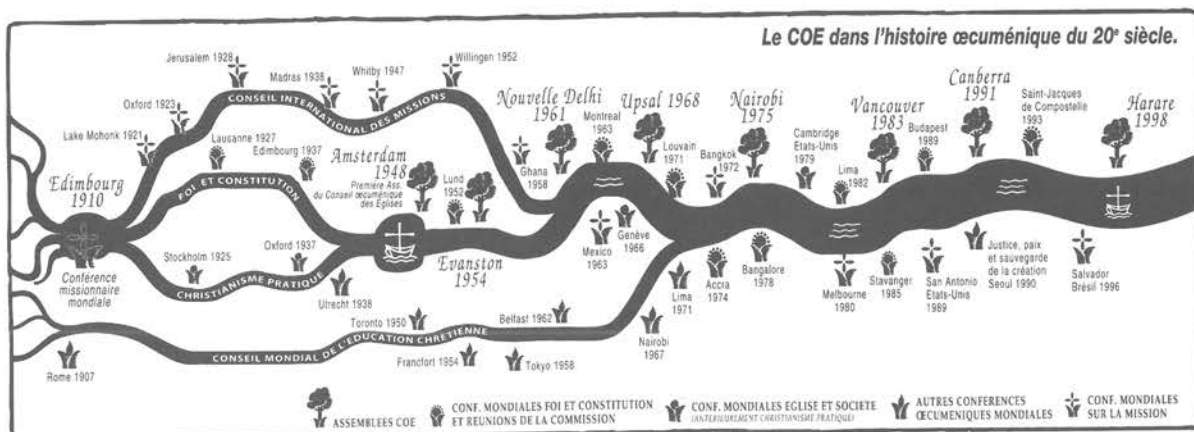
L'histoire et la réalité de «Foi et Constitution» débordent, en effet, celles du Conseil œcuménique. Avant d'être ce qu'elle est devenue depuis Amsterdam (1948) - une **commission** intégrée à l'ensemble du Conseil - «Foi et Constitution» a été et demeure l'un des mouvements inspirateurs de celui-ci, le mouvement fondé dans le but de conduire les Églises à l'unité visible dans la foi. Cette raison d'être et ce rôle fondateur expliquent pourquoi, même au sein de la structure de Genève, «Foi et Constitution» garde sa propre législation. De ce fait, elle peut accueillir parmi ses membres des Églises n'adhérant pas au Conseil. Le cas de l'Église catholique est connu. Après avoir longtemps fait la sourde oreille aux demandes pressantes des fondateurs du mouvement - sous Benoît XV (en 1914, 1919, 1921), puis sous Pie XI (en 1927) - elle est devenue

l'un des partenaires les plus convaincus et les plus engagés du mouvement et de la commission. Qu'on les mette en cause et les catholiques sortent bec et ongles ! En outre, des commissions ayant chacune leur autonomie se sont créées en plusieurs pays. C'est ainsi qu'au Canada, «Foi et Constitution» a pu publier une importante étude sur l'euthanasie (Noël 1996), là où d'autres groupes avaient échoué.

Le mouvement est né de l'impulsion donnée au monde chrétien, en 1910, par la Conférence missionnaire mondiale, à Edinburgh. On y moissonnait les résultats d'une réflexion engagée depuis 1854 dans le monde protestant, surtout anglo-saxon. À la fin de la même année, la «Convention de l'Église épiscopaliennne (anglicane) américaine de 1910» prenait une initiative pour élargir et approfondir la problématique. Il s'agissait d'inciter toutes les Églises à réfléchir ensemble sur le vaste dossier de leurs divergences dans l'expression de la foi et la façon de concevoir la constitution de l'Église en sa forme visible, institutionnelle. Car la mission en souffrait. L'avenir de l'évangélisation se trouvait compromis, à une période difficile de l'histoire humaine.

L'appel fut entendu.

D'autant plus qu'en 1919, l'Église





Première conférence mondiale
de Foi et Constitution,
Lausanne, 1927.

Photo oikoumene/COE.

de Constantinople avait elle aussi lancé un cri d'alarme et proposé une « ligue d'Églises ». Elle s'engageait donc sans réticence dans la préparation d'une conférence mondiale de toutes les Églises sur Foi et Constitution. De fait, en 1927, à Lausanne, un peu plus de 400 délégués venus de l'orthodoxie, du protestantisme, de l'anglicanisme, du groupe des « *Free Churches* »⁽¹⁾, purent discuter, dans une atmosphère parfois tendue, la question de l'Unité de l'Église de Dieu. Qu'en est-il de la volonté du Christ, après tant de siècles de polémique, de division, d'éloignement ? L'élan était donné. Jusqu'à nos jours, le mouvement continue. Le groupe - périodiquement renouvelé - chargé de maintenir dans sa vraie vocation et d'assurer sa pleine participation aux tâches du Conseil œcuménique ne s'est pas écarté de l'intention première.

Fidélité à plusieurs plans

Cette fidélité, toujours à l'écoute des besoins des Églises dans « leur obéissance au Christ qui veut leur unité », se manifeste à plusieurs plans. Le plus connu est sans doute l'organisation de conférences

mondiales autour de thèmes cruciaux pour la foi et l'unité : Lausanne, 1927 ; Edinburgh, 1937 (avec sa forte vision de l'unité organique comme but final de l'œcuménisme) ; Lund, 1952 (qui énonce ce qu'on appellera le principe de Lund : « Les Églises ne devraient-elles pas agir ensemble en tout, sauf là où de profondes divergences de conviction les contraignent à agir séparément ? ») ; Montréal⁽²⁾, 1963 (dont l'étude sur « Écriture, Tradition et traditions » ne sera pas sans influencer les discussions de Vatican II autour de la Révélation), Saint-Jacques-de-Compostelle⁽³⁾, 1993 (qui mettra au point la conception de l'unité comme **communio** des Églises).

Mais si ces conférences mondiales relèvent plutôt de « Foi et Constitution » comme mouvement, la commission **comme telle** s'est donné une tâche spécifique. Elle a toujours longuement et studieusement préparé les déclarations sur l'Unité considérées comme l'un des sujets principaux inscrits à l'agenda de chaque Assemblée du Conseil œcuménique. Ces quelques paragraphes, très denses, ponctuent l'évolution de la conscience œcuménique en

ce domaine. La déclaration de l'Assemblée de New Delhi (1961) - discutée depuis 1960 par la commission - a fait date :

« Nous croyons que l'unité, qui est à la fois le don de Dieu et sa volonté pour son Église, est rendue visible quand en un même lieu, tous les baptisés en Jésus Christ qui le confessent comme Seigneur et Sauveur, sont conduits par le Saint-Esprit à former une communauté pleinement engagée, confessant la même foi apostolique, prêchant le même Évangile, rompant le même pain, s'unissant dans une prière commune et vivant d'une vie communautaire qui rayonne dans le témoignage et le service de tous ; et lorsque, en outre, ils se trouvent en communion avec l'ensemble de la communauté chrétienne en tous lieux et en tous les temps, en sorte que le ministère et la qualité de membre sont reconnus par tous, que tous peuvent, selon que les circonstances l'exigent, agir et parler d'un commun accord en vue des tâches auxquelles Dieu appelle son peuple. »

La déclaration de l'Assemblée de Canberra (1991) sur « l'Unité de l'Église comme *koinônia*, don et exigence »⁽⁴⁾, en sera le dévelop-

pement et la relecture, dans le riche contexte de l'ecclésiologie de **communion** approfondie par plusieurs dialogues bilatéraux.

Programme d'études

Entre conférences mondiales et assemblées du Conseil, la commission a également mis sur pied son propre programme d'études. Celles-ci tournent autour de l'Unité visible de l'Église et de ses exigences. Envoyées aux Églises pour réflexion et parfois pour réponse, elles visent avant tout à aider et susciter soit les dialogues inter-ecclésiaux, soit les efforts de renouveau ou de réforme au sein de chaque confession. Mais elles cherchent aussi à maintenir vive l'inquiétude œcuménique, à ne pas laisser les Églises s'assoupir dans l'indifférence.

De ces diverses études, la plus diffusée a été celle sur *Baptême, Eucharistie, Ministère* (1982)⁽⁵⁾, également connue comme *Le document de Lima* ou le *BEM*. Fruit d'une recherche commencée dès 1952, amplifiée après 1963, nouée en 1974 (à Accra), faisant appel à toutes les traditions ecclésiales y compris la tradition catholique (romaine), ce texte a été salué comme «la première borne de solide granit sur la route allant vers l'Unité». Traduit en trente-cinq langues, il continue d'être scruté. Il ne faudrait cependant pas passer sous silence deux autres documents : *Unité de l'Église et renouveau de la communauté humaine*⁽⁶⁾ (1990) et surtout *Confesser la foi commune* (1990)⁽⁷⁾. Ce dernier est l'élément central d'une recherche plus vaste remontant à l'Assemblée de Nairobi (1971). Après avoir longuement analysé le symbole de Nicée-Constantinople (durant plus de vingt-cinq consultations ou réunions, tenues dans les divers continents avec la partici-



Cinquantième anniversaire de la première conférence mondiale de Foi et Constitution, Lausanne, 1977 : prédication d'Emilio Castro.
Photo oikoumene/COE.

pation de toutes les confessions et l'aide de nombreux experts), on a décidé d'envoyer aux Églises le résultat de cette étude. Elle a demandé beaucoup de ténacité à ceux qui en avaient la responsabilité. Depuis Canberra (1991), la commission prépare un document de convergences sur l'Église, que doit éclairer un travail sur l'herméneutique œcuménique.

Cible de critiques

On le voit, «Foi et Constitution» a un profil bien défini, une identité nette au sein du mouvement œcuménique. Il n'est donc pas surprenant qu'au moment où l'ensemble des Églises préférerait mettre l'accent sur l'engagement dans les structures du monde, la solidarité avec les pauvres et les marginalisés, le mouvement et la commission aient été la cible de nombreuses critiques. D'ailleurs, dès la conférence de Lausanne (1927), les divergences avec l'autre mouvement qui serait à Amsterdam (1948) co-fondateur du Conseil œcuménique - avant

que s'y joignent, en 1961, le Conseil missionnaire international et, en 1971, le Conseil mondial pour l'Éducation - apparaissent évidentes. En effet, le mouvement *Life and Work* (littéralement «Vie et Action», mais en fait «Mouvement du Christianisme pratique») se voulait attentif surtout aux problèmes sociaux et au rôle des Églises dans la vie internationale. Beaucoup de ses adhérents pensaient que trop d'attention portée aux débats théologiques écarterait les communautés d'une action prophétique en pleine misère humaine. Toujours présente dans le Conseil et y représentant sans nul doute le courant dominant - au moins depuis l'Assemblée d'Uppsala, en 1968 -, cette vision ne sera pas sans créer des tensions autour des tâches entreprises par «Foi et Constitution».

Nous parlons de tensions, non d'oppositions (sauf en de rares cas). Avec le recul de plusieurs années, il faut reconnaître que certaines de ces tensions eurent un effet positif. Elles poussèrent en particulier à une prise au

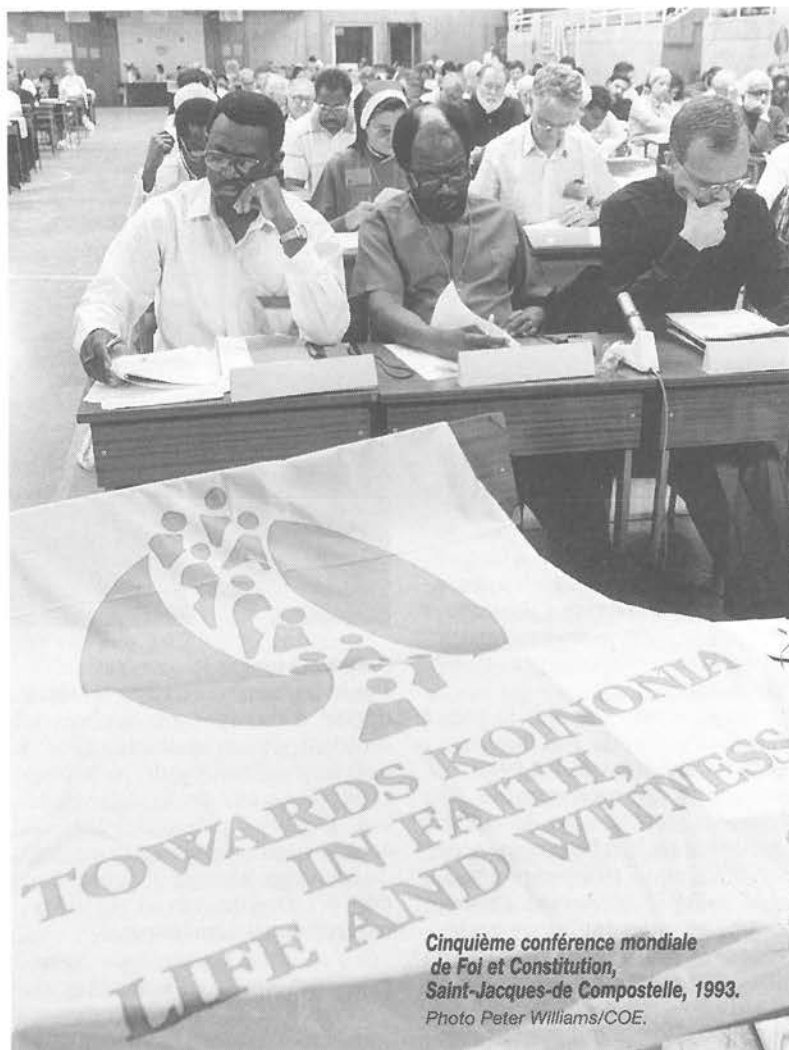
sérieux des problèmes de l'inculturation et de l'importance à accorder aux «christianismes locaux». Problèmes essentiels. On les aurait oubliés.

Base du Conseil œcuménique

Lors de la constitution du Conseil œcuménique, ce fut pourtant «la base» (le fondement déterminant l'appartenance) de «Foi et Constitution» qui fut choisie comme «base» du Conseil **comme tel**, et cela depuis les premières ébauches (Utrecht, 1938), interrompues par la guerre mondiale. Il s'agit de la confession du Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur. Mais, en 1961, on sera plus net. Les Églises, dira-t-on, entrent dans le Conseil parce qu'elles cherchent à être ensemble pour la gloire du Dieu unique Père, Fils, Esprit, fidèles à leur vocation commune. Or c'est là encore une formule venue de «Foi et Constitution».

Alors que le Conseil s'engagera dans une constellation de tâches de plus en plus variées, «Foi et Constitution» ne cessera jamais de rappeler l'avertissement suivant : l'importance du «service de l'humanité» n'a pas à faire oublier que formellement notre vocation œcuménique concerne d'abord notre ressoudure dans la **communio**n visible de foi, de vie sacramentelle, de mission. La «vocation commune» des Églises ne saurait à aucun prix faire l'économie du «qu'ils soient un, pour que le monde puisse croire». L'appel à l'Unité ne peut donc être enseveli sous une dispersion de tâches.

C'est d'ailleurs pourquoi la commission résiste à toute restructuration du Conseil qui relativiserait la quête de l'unité visible scellée dans la confession de foi, le baptême, l'eucharistie, le ministère.



Cinquième conférence mondiale de Foi et Constitution, Saint-Jacques-de Compostelle, 1993.
Photo Peter Williams/COE.

Organisme jugé d'un certain poids

On comprend mieux pourquoi, lors de certaines crises du Conseil, qu'ils jugent trop mou sur des points de foi essentiels, des groupes inquiets se tournent vers «Foi et Constitution». Ce fut le cas lors de l'Assemblée de Canberra, en 1991. Des orthodoxes, des luthériens, des évangélistes, troublés par ce qui était à leurs yeux un vent de légèreté à l'endroit de la Révélation, auraient aimé que la

commission prenne des distances dans le conseil, voire desserre certains de ses liens d'appartenance. Car elle jouit d'une certaine autonomie qui lui permet «de ne pas hurler avec les loups». Entre autres, la présence de l'Église catholique y élargit l'horizon et, en communion avec le souci des orthodoxes, des anglicans, de nombreux membres d'Églises de la Réforme, apporte l'humus patristique qui donne aux discussions un recul nécessaire. En fait, «Foi et Constitution» est aujourd'hui le seul organisme

œcuménique qui regroupe la totalité des grandes traditions confessionnelles. De là un certain poids accordé à ses prises de position. Même ceux et celles que ce statut agace ou gêne, reconnaissent que ce serait une erreur irréparable de laisser le Conseil court-circuiter peu à peu cette influence, cédant à une tentation sans cesse renaissante (jusqu'au moment même où nous écrivons ces lignes), mais à laquelle on résiste parce que «le bon sens prévaut» (*sic*). Visible-ment mal à l'aise après notre présentation du BEM à l'Assemblée de Vancouver (1983), l'un des personnages alors influents au Conseil nous avouait : «Vous êtes une ancre très lourde, encombrante ; mais au moins vous empêchez le navire d'aller trop loin, à l'aventure ; c'est ce qui nous sauve !».

Dans les remous des Églises qu'agitent des questions très graves de foi - touchant jusqu'à la divinité du Christ et l'existence de la Révélation - «Foi et Constitution» est de plus en plus sollicitée. Un évêque catholique, lui-même *scholar*⁽⁸⁾, nous interpellait récemment : «faites entendre votre voix, en concert avec la nôtre, avec celle de Canterbury, de Constantinople... Réveillez votre charisme de fondation, parlez non seulement pour mettre en

garde, mais aussi pour indiquer les chemins neufs ; l'époque a besoin de mouvement !». Mais un problème nouveau surgit. À cet évêque, il nous a fallu répondre : «Les théologiens de la commission viennent de plus en plus de milieux marqués par ces mêmes inquiétudes et ces doutes... au point qu'il est devenu difficile de parler d'une voix commune sur certains dossiers brûlants». «Foi et Constitution» est ainsi le miroir de l'état de la foi *hic et nunc*, une foi inquiète, mais qui ne veut pas s'éteindre. Elle est service de la foi en recherche de paix.

Conclusion

Comment ne pas citer, en concluant, quelques lignes de la conférence (fondatrice) de Lausanne (1927) ?

«Dieu veut l'unité. Notre présence ici prouve notre résolution de plier notre volonté à la sienne. Quelles que soient les raisons alléguées pour justifier les débuts de notre désunion, nous déplorons sa persistance et nous devons travailler désormais dans la repentance et dans la foi, à reconstruire nos murailles détruites (...). Nous avons osé et Dieu a justifié notre audace. Nous ne serons plus

jamais ce que nous étions auparavant (...). Plus de la moitié du monde attend l'Évangile. Chez nous et à l'étranger, des multitudes attristées se détournent de l'Église, désorientées par la faiblesse de sa constitution (...). En terre de mission, on sent une révolte impatiente contre les divisions de l'Église occidentale et le désir de créer hardiment une unité propre (...). Quelques-uns d'entre nous, pionniers de cette œuvre, avons vieilli en recherchant l'unité. Nous désirons que la jeunesse maintienne haut le flambeau.»

Utinam !

Jean-Marie Roger TILLARD,
o.p.,

*Vice-président de
Foi et Constitution.*

(*) Tous les documents de Foi et Constitution cités ici ont été rassemblés dans : Lukas Vischer, *Foi et Constitution*, 1910-1963, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1963, et Günther Gassmann, *Documentary history of Faith and Order*, 1963-1993, Conseil œcuménique des Églises, Genève, 1993. Les Actes de la Cinquième Conférence mondiale de Foi et Constitution (Saint-Jacques-de-Compostelle, 1993) ont été édités par Th. Best et Günther Gassmann, Conseil œcuménique des Églises, Genève.

(1) *Free Churches* = Églises libres. Églises dissidentes, nées du Réveil évangélique, au début du XIX^e siècle, qui se sont séparées des Églises réformées ou luthériennes traditionnelles. Leur dénomination entend s'opposer aux Églises «étales» (vocabulaire employé par le COE). Deux principes fondamentaux les caractérisent : l'indépendance à l'égard de l'État, le caractère confessant de leurs membres.

(2) Cf. *La Documentation catholique*, n°1498, 1963, co. 1191-1228 et Lukas Vischer, *Foi et Constitution*, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1963, pp. 160-217.

(3) Cf. *Unité des Chrétiens*, n°93, janvier 1994, pp. 48-51 et n°95, juillet 1994, pp. 23-30 (voir aussi note (*)).

(4) *koinônia* : terme grec employé dans le Nouveau Testament, et traduit en français par «communion» (NDLR).

(5) *Baptême, Eucharistie, Ministère*, document n°111 de «Foi et Constitution», Centurion, 1982.

(6) *Unité de l'Église et renouveau de la communauté humaine*, document n°151 de «Foi et Constitution», Cerf, 1993.

(7) *Confesser la Foi commune*, document n°153 de «Foi et Constitution», Cerf, 1993.

(8) *scholar* = expert.

Conseil de Présidence du Grand Jubilé de l'an 2000 L'Esprit Saint remplit l'univers

Préface du cardinal Roger ETCHEGARAY
Édition française traduite de l'italien
par Mgr Joseph DORÉ et Mme Chantal FLAMANT
Éditions Mame, Paris, 1997

Dans sa lettre *Tertio millennio adveniente*, le pape Jean-Paul II proposait aux chrétiens de préparer l'avènement du troisième millénaire en menant une méditation sur le mystère du Christ en 1997, sur l'Esprit Saint, en 1998, sur Dieu le Père en 1999, l'année 2000 étant consacrée à l'Eucharistie, sommet de la vie chrétienne et du mystère du salut. Ce nouveau document venu de Rome poursuit un objectif catéchétique et pastoral, intentionnellement rédigé dans un langage à la fois précis et largement accessible.

Les grandes assemblées du Conseil œcuménique des Églises

Première Assemblée du COE, Amsterdam, 1948.
Photo Conseil œcuménique des Églises.



- 1948, Amsterdam (Pays-Bas).

Thème : «*Désordres de l'homme et dessein de Dieu*». Création et mise en route du COE qui réunit 149 Églises. Adoption de la «base» du Conseil.

Deuxième Assemblée du COE, Evanston, 1954.
Photo Conseil œcuménique des Églises.



- 1954, Evanston (États-Unis).

Thème : «*Le Christ, espérance du monde*». Avec 163 Églises, représentant 48 pays. Accord difficile pour la mise en place des structures comme sur les questions relatives à l'espérance chrétienne, entre tenants de l'eschatologie futuriste et partisans de l'eschatologie déjà réalisée.

Troisième Assemblée du COE, New Delhi, 1961.
Photo Conseil œcuménique des Églises.



- 1961, New Delhi (Inde) :

Thème : «*Le Christ, lumière du monde*». Avec 198 Églises de 68 pays, protestantes, anglicanes et orthodoxes. Pour la première fois, à la veille du Concile, Rome envoie des observateurs au nombre de cinq. Adoption d'une nouvelle base du COE. Intégration du Conseil international des Missions. Entrée au COE de l'Église orthodoxe de Moscou.

Quatrième Assemblée du COE, Uppsala, 1968.
Photo Conseil œcuménique des Églises.



- 1968, Uppsala (Suède) :

Thème : «*Voici, je viens faire toutes choses nouvelles*». Avec 230 Églises de 80 pays, représentant 300 millions de chrétiens non catholiques. Pour la

première fois, le Pape envoie à l'Assemblée un message qui est salué par de vifs applaudissements. En outre, deux conférences d'invités catholiques : Barbara Ward et le père jésuite Tucci.



Cinquième Assemblée du COE, Nairobi, 1975.
Photo Conseil œcuménique des Églises.

- 1975, Nairobi (Kenya) :

Thème : «*Le Christ libère et unit*». Avec 271 Églises-membres, de plus de 100 pays différents, et 16 observateurs catholiques. Important rapport du père Cyrille Argenti, orthodoxe grec de Marseille, sur la vision orthodoxe de l'unité comme «communauté conciliaire». Un amendement fut proposé à l'Assemblée et voté à l'unanimité pour affirmer : «L'Assemblée attend avec impatience le jour où l'Église catholique romaine pourra devenir membre à part entière du COE».



Sixième Assemblée du COE, Vancouver, 1983.
Photo Peter Williams/COE.

- 1983, Vancouver (Canada) :

Thème : «*Jésus-Christ, la vie du monde*». Avec 3.500 participants, parmi lesquels les délégués de 304 Églises membres et venus de plus de 100 pays.

Cf. *Unité des Chrétiens*, n°53, janvier 1984, sur l'Assemblée de Vancouver et la liturgie de Lima.



Septième Assemblée du COE, Canberra, 1991.
Photo Peter Williams/COE.

- 1991, Canberra (Australie) :

Thème : «*Viens, Esprit Saint, renouvelle toutes les nations*». Avec plus de 4.000 participants, parmi lesquels les délégués de plus de 300 Églises-membres.

Cf. *Unité des Chrétiens*, n°82, avril 1991.



Huitième Assemblée du COE, Harare, 1998.

Huitième Assemblée
Conseil œcuménique des Églises
3-14 décembre 1998 - Harare, Zimbabwe

- 1998, Harare (Zimbabwe) :

La déclaration «*Vers une conception et une vision communes du COE*» (ou «CVC»), présentée aux 330 Églises-membres du COE, doit être soumise à cette huitième Assemblée, en septembre, de même que la création d'un «Forum œcuménique» où seraient représentées l'Église catholique et les Églises évangéliques. Restructuration des institutions du COE en fonction de la CVC qui sera finalement présentée comme la «Charte œcuménique du XX^e siècle».

Cf. *Unité des Chrétiens*, n°107, juillet 1997, pp. 33-34.

Position des Églises orthodoxe et catholique



Visite de Jean-Paul II
au Conseil
œcuménique
des Églises,
12 juin 1985.
(Au micro,
Philip Potter, alors
secrétaire général).

Photo Peter
Williams/Conseil
œcuménique
des Églises.

La participation des orthodoxes au mouvement œcuménique

Métropolite JEAN (Zizioulas)



Comment les orthodoxes perçoivent-ils leur place au sein du mouvement œcuménique ? Comment rendre plus active leur contribution aux travaux du Conseil œcuménique des Églises ? Comment donner au COE une portée ecclésiologique ? Quelles sont finalement les limites de l'Église ? Telles sont les questions posées par le métropolite JEAN (Zizioulas) dans une communication qu'il a faite à une consultation entre le COE et les Églises orthodoxes qui s'est tenue à Genève du 19 au 24 juin 1995. Nous en publions ici des extraits avec l'aimable autorisation du SOP (Service orthodoxe de presse). Le métropolite JEAN (Zizioulas) est évêque titulaire de Pergame (patriarcat œcuménique). Il est professeur à la faculté de théologie de Thessalonique et au King's College de Londres. Son œuvre

fait autorité en matière d'ecclésiologie et de théologie liturgique. Il est l'auteur de plusieurs livres parus en français, notamment L'être ecclésial (Labor et Fides, 1982) et L'Eucharistie, l'Évêque et l'Église durant les trois premiers siècles (Desclée de Brouwer, 1994) ainsi que d'une importante contribution théologique sur l'écologie.

[...] Dès la fondation du Conseil œcuménique des Églises, à la fin des années 40, l'on s'interrogea sur la manière dont les orthodoxes se percevaient eux-mêmes par rapport au mouvement œcuménique [...]. Il est des orthodoxes extrêmement conservateurs qui dénierait le nom d'«Église» à tout groupe extérieur à l'Église orthodoxe ; il en est d'autres qui appliqueraient ce terme aux non-orthodoxes, mais avec la réserve suivante : si c'est ainsi qu'eux-mêmes se définissent, ce n'est nullement comme cela que nous, orthodoxes, les définissons. Autrement dit, la notion d'«Église» n'a pas le même sens ecclésiologique, suivant qu'il est employé par les orthodoxes pour désigner leur propre Église, ou suivant qu'il leur sert à qualifier des entités non-orthodoxes ; dans ce dernier cas, «Église» peut aussi bien renvoyer à une entité ecclésiale «partielle» ou «insuffisante», qu'à une entité entièrement dépourvue d'ecclésialité.

Toutes ces difficultés résultent de la déclaration de Toronto, laquelle a toléré pareille ambiguïté ecclésiologique afin que le COE puisse se développer et travailler sans entrave. De fait, comme l'histoire l'a montré, le COE peut fort bien exister sans que soit mise à net la position de chaque membre quant au statut ecclésiologique des autres. Pourquoi, en effet, forcerait-on les Églises-membres à préciser comment elles conçoivent l'ecclésialité des autres Églises ? Ceci, toutefois, ne constitue qu'une partie des problèmes posés par la déclaration de Toronto. Il faut aussi soulever la question de l'ecclésialité du COE lui-même, question qui, bien que

distincte de la précédente, relève également de l'ecclésiologie. Faute de clarifier leur propre ecclésiologie, les orthodoxes seront dans l'incapacité d'apprécier le caractère ecclésial ou non du COE. Permettez-moi les remarques suivantes :

I - Quelques principes fondamentaux d'ecclésiologie orthodoxe

1. L'Église est une et seulement une, c'est une entité historique. Parler d'une Église «invisible» ou d'une unité «invisible» ou «spirituelle» ne suffit pas. La proposition de Boulgakov de considérer l'Église comme une réalité «spirituelle» ou comme une «expérience de vie» peut induire en erreur. Les orthodoxes attendent des autres chrétiens qu'ils prennent au sérieux le problème de l'unité visible de l'Église [...].

2. L'Église est une entité eschatologique. Ceci d'ailleurs ne diminue en rien son caractère historique : il s'agit simplement de nous rappeler que l'entité historique, dénommée Église, a pour vocation de refléter la communauté eschatologique, et ainsi d'être un signe, une image du Royaume. Sans une vision eschatologique le mouvement œcuménique ne serait qu'une institution séculière éphémère [...].

3. L'Église est une entité relationnelle : et il découle de ceci plusieurs choses importantes. Tout d'abord, l'Église ne saurait être une entité pétrifiée, transmise d'une génération à l'autre, tel un trésor archéologique. Certains orthodoxes auraient tendance à donner à ce souci de «conservation» la priorité absolue. Pourtant, en adoptant une pareille attitude - ce que ne firent pas les Pères - l'on prive l'Église de tout contact avec les problèmes de chaque époque, l'empêchant ainsi de poursuivre l'œuvre salvatrice du Christ dans l'histoire [...]. La structure et les ministères de l'Église ont également un caractère

relationnel. Ce serait une erreur de croire que l'Église n'est pas structurée ; mais il serait non moins faux de penser que ses structures valent par elles-mêmes en dehors de la *koinonia* qu'elles sont censées communiquer [...].

4. L'Église est unité sacramentelle. Ce dernier point est au centre de la contribution que les orthodoxes peuvent apporter au mouvement œcuménique. Il s'agit d'un sujet difficile, qui présuppose une communion eucharistique que les orthodoxes déniaient aux non-orthodoxes. Point n'est besoin ici de reprendre les débats qui ont entouré ce problème. L'important est que la communion eucharistique ne cesse pas d'être le but (les orthodoxes diraient le but final) du mouvement œcuménique. La centralité et la vivacité d'une telle préoccupation sont essentielles pour éviter que le COE ne devienne une institution purement séculière [...].

Tels sont les quelques principes fondamentaux néanmoins - qui devraient être l'apport des orthodoxes au mouvement œcuménique. C'est ainsi qu'ils comprennent l'Église ; et c'est ainsi qu'ils aimeraient que leurs partenaires œcuméniques la conçoivent. Ils ne souhaitent nullement que le COE se transforme en une Église de ce genre. Ils souhaitent cependant que le COE soit une «fraternité d'Églises» visant à ressembler à une telle Église, et œuvrant à cette fin. L'unité n'aura été restaurée de manière saine que lorsque cette «fraternité» encouragée, soutenue et construite par le COE, trouvera, tant son inspiration que son aspiration dans le type d'Église dont on a évoqué plus haut les principes. Cela signifie, en dernière analyse, que le pluralisme ecclésiologique de la déclaration de Toronto devra être rejeté. Le COE ne doit pas devenir une Église, mais il doit avoir une conception de base de l'Église, partagée par tous. Nous ne pouvons continuer à proférer éternellement des théories

diverses et contradictoires sur l'Église. S'il était sage, au début, d'adopter le «laisser-faire ecclésiologique» de Toronto, persévérer jusqu'au bout dans cette voie aboutirait à une catastrophe.

II - Le caractère ecclésial du COE

Pour les orthodoxes, l'alternative est claire : ou bien ils se bornent à considérer le COE comme un simple organisateur de réunions, auquel cas l'unité de l'Église ne peut se faire que par la persuasion théologique et la conversion, ou bien ils donnent au COE la valeur d'une fraternité ; alors à force de côtoyer les autres, à force de réfléchir avec eux à la théologie, à force de travailler et de souffrir avec eux, ils en viendront à confesser non seulement qu'il n'y a qu'un seul Seigneur, mais aussi qu'il n'existe qu'une seule Église, l'*Una Sancta*. Les orthodoxes n'ont pas d'autres choix, quant à leur participation au mouvement œcuménique ; et il me semble qu'ils ont opté pour le deuxième terme de l'alternative. Plusieurs choses par ailleurs sont à observer :

1. La base du Conseil œcuménique des Églises

Plus que quiconque, les orthodoxes ont insisté pour que la base du COE soit réduite au minimum ; et ils ont réussi : pour rentrer au COE, il suffit de confesser la foi en la Sainte Trinité. Les orthodoxes souhaitent maintenant poser, comme préalable à l'adhésion, la pratique du baptême. La foi trinitaire et le baptême suffisent-ils à bâtir une réalité ecclésiale ? Certainement pas. Cependant, nul ne peut dire qu'ils sont sans importance, d'un point de vue ecclésiologique.

2. La confession du symbole de foi

Les orthodoxes attachent la plus grande importance aux symboles de foi, et notamment à celui de Nicée-Constantinople, qui, à leurs yeux, constitue tout à la fois un objet de



vénération et le fondement même de leur unité ecclésiale. Nous ne sommes pas encore parvenus à faire de ce symbole de foi la norme doctrinale du COE, mais nous progressons sur cette voie. Cela ne signifie-t-il donc rien, sur le plan ecclésiologique ? [...]

3. Les actions concertées face aux problèmes contemporains

L'éthique est aussi intimement liée à la foi que l'orthodoxie à l'orthopraxie. En tant que chrétiens, nous agissons, non en fonction d'un impératif moral impersonnel, mais à cause de notre foi en un Dieu qui ne nous commande pas seulement de nous conduire d'une certaine manière, mais s'offre Lui-même comme Amour de Sa création et veut que nous partagions cet amour. C'est parce que nous croyons en un Dieu de communion qui est Trinité, que nous sommes appelés à devenir des personnes de communion. Pour nous, tous les problèmes moraux ont une racine théologique. Cela signifie qu'en travaillant ensemble, au sein du COE, sur les problèmes d'éthique, nous partageons et exprimons la même foi. Ceci n'est pas forcément vrai dans tous les cas de figure, car les chrétiens ne font pas systématiquement

le lien entre foi et éthique. Le COE semble souvent, dans ce domaine, se comporter en organisation à but humaniste, préoccupée surtout par la société. C'est pour cela que les orthodoxes, à Uppsala, accusèrent le COE d'«horizontalisme». D'un autre côté, plus le COE relie ses activités sociales, écologiques et autres à la foi, plus il est permis de douter de la pertinence ecclésiologique de notre action commune.

Quelques conclusions

Le problème de la perception qu'ont les orthodoxes d'eux-mêmes ne s'est posé, au début, qu'en raison de leur attitude hostile à l'encontre du COE. Cela vaut aussi bien pour certains orthodoxes, pris individuellement, que de l'Église orthodoxe dans sa globalité : c'est toujours «nous» contre «eux» (le COE). Cela s'explique : le COE est largement responsable de ce climat, tant il a cherché à marginaliser les orthodoxes et à les traiter en minorité indocile [...]. Cependant, qu'en est-il de la perception qu'ont les orthodoxes d'eux-mêmes comme membres du

COE ? Car, à l'évidence, l'Église orthodoxe fait partie intégrante du COE, et donc, en tant que telle, elle s'est forgée une image d'elle-même - image d'appartenance et non d'opposition - par rapport au COE. Autrement dit, comment les orthodoxes se perçoivent-ils au sein de cette organisation, lorsqu'il n'y a plus «eux» d'un côté et «nous» de l'autre, mais simplement «nous» ? À mon avis, la réponse est la suivante : les relations entre orthodoxes et non-orthodoxes à l'intérieur du COE sont et ont toujours été dialectiques. En effet, face aux occidentaux, les orthodoxes se sont toujours perçus comme les chrétiens par excellence. Telle est la triste conséquence du fossé qui s'est creusé au fil des siècles après le grand schisme, entre l'Occident et l'Orient, à mesure qu'ils devenaient étrangers l'un à l'autre et menaient chacun une existence autonome [...]. Si la dialectique entre l'Occident et l'Orient parvient à devenir saine et créatrice, alors la perception qu'ont les orthodoxes d'eux-mêmes présentera les caractéristiques suivantes :

1. Les orthodoxes garderont toujours la conviction que leur Église est l'*Una Sancta* en raison de la certitude qui est la leur que l'Église est une entité historique, ne pouvant se trouver en dehors de la tradition qui leur a été léguée et qu'ils se sont appropriée. Sauf à entrer dans une autre Église ou confession chrétienne, les orthodoxes, aussi longtemps qu'ils demeurent tels, identifieront l'*Una Sancta* à leur Église. Cependant, l'expérience œcuménique dément ce genre de triomphalisme : l'*Una Sancta* à l'intérieur et au travers de la Tradition, n'est pas la propriété des orthodoxes. Il s'agit d'une réalité qui nous juge tous, d'une réalité eschatologique donc, qui doit être constamment reçue. Le mouvement œcuménique fournit le contexte d'une telle re-réception qui serait commune à tous les chrétiens. Cela

revient à surmonter le confessionnalisme : l'*Una Sancta* n'est pas statique, «enfermée» dans un certain symbole de foi, et invitant à des «conversions».

2. Les orthodoxes doivent continuer de faire pression pour que soit adoptée, au sein du mouvement œcuménique, une position commune, témoignant d'une même vision de l'*Una Sancta*. Dans ce processus de réception œcuménique, la «fraternité» des Eglises-membres devra croître pour accéder à cette vision commune, et reconnaître ce qu'est véritablement l'Église. Cela ne pourra se faire que par une intensification des études ecclésiologiques, ainsi que par un constant rappel du sens de la communauté que nous formons et de notre action conjointe en matière de foi et de vision ecclésiale. À cet égard, la déclaration de Toronto devra être vidée de son pluralisme ecclésiologique. Pour certains, le rôle du COE n'est pas de bâtir une ecclésiologie ; je ne suis pas d'accord : bien au contraire, ce devrait être l'une de ses priorités.

3. Pour ce qui est de la signification ecclésiologique à donner au COE lui-même, les orthodoxes ne sauraient considérer le COE comme une Église, c'est à dire comme une entité possédant les caractéristiques de l'*Una Sancta* car les conditions ne sont pas réunies pour qu'il possède de telles caractéristiques, au moins du point de vue de l'ecclésiologie orthodoxe. Une chose est d'être une Église, autre chose d'avoir une signification ecclésiologique. Tout ce qui contribue à bâtir l'Église, à diffuser ainsi qu'à parachever la vie et l'unité de l'Église, a une signification ecclésiologique. De fait, le mouvement œcuménique, et le COE en particulier, répondent tout à fait à ce critère : ils ont comme raison d'être la restauration de l'unité de l'Église. Voilà pourquoi le COE doit impérativement garder cette unité de l'Église au centre de son action et de ses préoccupations : c'est cela



À l'Assemblée de Canberra, 1991, sœur Filoteia (Roumanie) à gauche et sœur Minke de Vries (Grandchamp, Suisse), à droite.

Photo Peter Williams/COE.

même qui lui confère sa signification ecclésiologique.

En définitive, la question se pose : le fait d'avoir une signification ecclésiologique veut-il pour autant dire que l'on a un caractère ecclésial ? Les termes doivent ici être maniés avec beaucoup de précautions. Si le vocable «caractère ecclésial» s'entend d'une «Église» au sens strict, conformément à ce qui a été dit plus haut, le COE ne rentre pas dans cette catégorie ; si, en revanche, l'expression désigne la participation à une «fraternité» s'efforçant de restaurer l'unité de l'Église, à l'évidence, ceci s'applique parfaitement au COE : si ce dernier se voit, *a priori*, dénier tout caractère ecclésial, il ne se réduit plus alors qu'à un organisme entièrement séculier.

Les orthodoxes participent au mouvement œcuménique, car ils ont la conviction que l'unité de l'Église est une exigence à laquelle doit se soumettre l'ensemble des chrétiens. Cette unité ne peut s'accomplir ou être restaurée que par le rassemblement de tous ceux qui partagent la même foi dans le Dieu Trois fois Un, et sont baptisés en Son Nom.

Métropolitain JEAN (Zizioulas),

évêque titulaire de Pergame.

La question de l'adhésion de l'Église catholique au Conseil œcuménique des Églises

M. Jan GROOTAERS

La non-appartenance de l'Église catholique au Conseil œcuménique des Églises reste, même après cinquante ans, une question posée dans le dialogue œcuménique mondial, malgré la collaboration étroite de l'Église catholique avec le COE à travers divers groupes de travail.

Dans une étude historique très documentée, déjà parue en anglais dans la revue du COE⁽¹⁾ et à paraître en français dans une édition plus développée, Jan Grootaers analyse les raisons de cette situation. Nous le remercions vivement d'autoriser la publication ici du quatrième chapitre de cette étude, qui éclaire la manière et les circonstances dans lesquelles la question s'est présentée dans les dix années qui ont suivi le concile Vatican II.

Ces pages apportent des précisions et proposent une réflexion qui intéresseront nos lecteurs.

Ch. F.

Circonstances défavorables et faiblesses internes

Pour comprendre les évolutions décrites dans cette étude historique, il faut les situer dans le contexte général de l'époque, en tenant compte des circonstances défavorables qui ont prévalu ainsi que des faiblesses internes des partenaires du dialogue.

1 - Les «non-dits» du passé

Peut-on penser par exemple que certaines questions, sans avoir jamais été évoquées ouvertement, aient pu néanmoins jeter une ombre sur les relations entre Genève et

Rome ? Il me semble qu'un éventuel «renversement d'alliances», qui aurait résulté du rapprochement entre l'Église catholique et les chrétiens orthodoxes, anglicans et vieux-catholiques, représentait implicitement une menace pour la raison d'être du Conseil œcuménique des Églises.

La possibilité d'un tel renversement a connu un regain d'actualité lorsque Jean XXIII a fait, en janvier 1959, la surprenante annonce de la convocation d'un «concile œcuménique» en vue de restaurer l'unité chrétienne. En un premier temps, le terme «œcuménique» fit croire à un concile visant à l'union. Mais, même une fois achevée la phase préparatoire à Vatican II, des voix s'élevaient encore en faveur de négociations entre les «familles confessionnelles» qui ont en commun une structure de type épiscopal et une ecclésiologie fondée sacramentellement⁽¹⁾.

L'ouverture soudaine de l'Église romaine au dialogue avec ses Églises-sœurs fit naître des espoirs pour le moins irréalistes, sinon totalement fantasques. Certains observateurs catholiques se laissèrent emporter par le dynamisme du nouveau pontificat : ainsi, l'éditorialiste d'un mensuel sérieux et respecté affirmait-il, en décembre 1962, que dorénavant le mouvement œcuménique ne serait plus conduit par le COE mais par Rome, sur la base du Concile qui venait de s'ouvrir⁽²⁾.

Dès 1959, Mgr Dumont avait demandé tout à fait ouvertement si Vatican II devait être un Concile d'union ou un Concile d'unité, la proximité de Rome avec l'orthodoxie étant telle, d'après certains, que cela impliquait «du moins en ce qui concerne ces Églises orthodoxes, que le prochain Concile soit aussi un «Concile d'union»»⁽³⁾.

Dans un article publié peu après la clôture de Vatican II, Paul Verghese, de l'Église orthodoxe orientale de l'Inde et proche collaborateur du COE, posait plusieurs questions demeurrées, à l'époque, sans réponse : «Jusqu'à quel point, dans ce cas, le

dialogue entre l'Église catholique romaine et le Conseil œcuménique des Églises sur la nature de l'unité de l'Église est-il utile ? Ne serait-il pas beaucoup plus éclairant que le dialogue ait lieu dans des groupes divers ?». Verghese proposa des dialogues entre l'Église catholique romaine et différents «groupements» : les Églises non épiscopales, les Églises épiscopales occidentales (anglicane, vieille-catholique), les Églises orthodoxes (chalcédoniennes et pré-chalcédoniennes)⁽⁴⁾. Le critère sur lequel il se fondait pour distinguer ces trois catégories était clairement d'ordre ecclésiologique, en fonction du degré d'«épiscopat» de chacune d'elles. Il est significatif qu'un représentant d'Église non romaine, lui-même proche du COE, ait fait référence à ce parcours.

Le chanoine anglican Bernard Pawley, délégué permanent de l'Église d'Angleterre à Rome, dans un article destiné à un public non spécialiste du concile Vatican II, commença par souligner l'importance des relations fraternelles immédiatement établies entre le pape Jean et l'archevêque Geoffrey Fisher⁽⁵⁾. Pour sa part, après avoir pris sa retraite d'archevêque de Canterbury, Mgr Fisher fit sensation en publiant en février 1963, dans *Church Times*, un plan complet de réorganisation du mouvement œcuménique. Celui-ci comprenait notamment le démantèlement du COE dans ses fonctions principales et son remplacement par une nouvelle institution, le «*World Inter-Church Service*»⁽⁶⁾, dont les membres seraient l'Église catholique romaine et les principales grandes confessions à structure épiscopale⁽⁷⁾. Inspirés par Vatican II, certains œcuménistes ont véritablement donné libre cours à leur imagination en inventant des «constructions» nouvelles pour l'avenir de l'unité chrétienne. Tout rapprochement entre Rome et les principales «familles confessionnelles» - ultérieurement appelées «communions mondiales» - qui avaient conservé une structure épiscopale et sacramentelle, aurait

des conséquences sur le Conseil œcuménique des Églises et pouvait signifier implicitement que l'unité serait recherchée en dehors de lui.

Genève ne fut pas long à faire valoir ses objections à des projets jugés utopiques. Le COE souligna notamment l'opposition des «jeunes Églises» à tout renforcement des familles confessionnelles, estimées trop européennes. De plus, l'une des principales observations de l'archevêque Fisher s'avéra ultérieurement exacte : «La dissemblance totale entre le COE et l'Église de Rome serait une source d'embarras permanent des deux côtés, et nuirait à toutes les tentatives de collaboration». Cette même objection fut, par la suite, soulevée en 1971-1972 par le Dr E. Blake et d'autres dirigeants de Genève.

Il faut en même temps souligner que, lorsque le Secrétariat pour l'Unité fut réellement à même de fonctionner sous la direction du cardinal Bea, l'instance romaine refusa constamment de s'engager dans une pareille voie qui aurait amené à l'exclusion de Genève. Dès sa prise de fonctions, le cardinal Bea avait prévu des rencontres personnelles et discrètes avec le secrétaire général du COE dont il devint un ami intime⁽⁸⁾.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en janvier 1960, Mgr Willebrands, à la suite de «l'incident de Rhodes», donna l'assurance formelle que l'Église catholique romaine ne cherchait nullement à détacher les Églises orthodoxes du COE, en ajoutant : «la crainte que Rome puisse limiter son activité œcuménique aux seuls orthodoxes était dénuée de tout fondement»⁽⁹⁾.

Alors que la procédure qui aurait pu amener Rome à devenir membre du Conseil œcuménique était en cours, le Père Emmanuel Lanne, qui a toujours été associé de très près aux activités du Secrétariat pontifical pour l'Unité des Chrétiens, rejetait, lui aussi, tout «mouvement parallèle» visant à un rapprochement de l'Église catholique romaine et des

Églises d'Orient : «En toute hypothèse, il ne pourra jamais s'agir de créer un organisme concurrentiel du COE qui coaliserait les traditions catholiques romaines et orthodoxes»⁽¹⁰⁾.

2. Crise de l'œcuménisme institutionnel et des Églises

En nous concentrant sur la seule question, importante il est vrai, de la candidature de l'Église catholique romaine à l'entrée au COE, nous ne pouvons perdre de vue que la collaboration entre Rome et Genève continuait en même temps de s'étendre et de se développer sous d'autres formes. Nous n'en donnons que deux exemples datant de l'année 1971.

- La rencontre plénière de la Commission de Foi et Constitution, en août 1971, fut particulièrement significative à cet égard, non seulement parce que les neuf membres délégués par l'Église catholique romaine furent des membres à part entière et que dès lors leur participation fut considérée comme acquise, mais encore parce que, pour la première fois de son existence, la Commission reçut l'hospitalité d'une institution catholique à proximité de Louvain.

- Un autre événement, qui semble avoir moins retenu l'attention, fut la convocation à Genève, en juillet 1971, du premier «Colloque mondial sur les Conseils chrétiens». Celui-ci visait à contrecarrer l'image d'un mouvement œcuménique entendu comme un club fermé. Cette rencontre souligna l'accroissement continu de la participation catholique romaine aux travaux des Conseils chrétiens et des Conseils d'Églises au plan local. Le colloque, avec ses 106 délégués, exprima la conviction que ces évolutions de l'œcuménisme local auraient une influence positive sur la procédure d'adhésion de l'Église catholique romaine⁽¹¹⁾.

Ces exemples de croissance œcuménique allaient de pair, et furent souvent recouverts par les circonstances

défavorables qui accompagnèrent tout le déroulement du processus d'adhésion. Les circonstances défavorables n'ont certes pas manqué.

C'est à plus d'un titre que l'Assemblée du COE à Uppsala, en 1968, a pu être considérée comme un tournant. Elle a marqué un changement de générations, les Barthiens de l'époque fondatrice étant remplacés par une nouvelle vague qui accordait souvent la priorité à l'engagement social. Les retombées de la Conférence mondiale sur Église et Société, à Genève, en juillet 1966, contribuèrent à ce changement. Le phénomène de «troisième confession», instauré par les jeunes, commençait à prendre de l'ampleur. Beaucoup mettaient en question l'œcuménisme institutionnel lui-même⁽¹²⁾. Tandis que cet œcuménisme institutionnel du COE faisait l'objet de critiques à Uppsala, les signes de crise s'amoncelaient aussi du côté de l'Église catholique romaine. L'encyclique *Humanae vitae*, dont la procédure fut dénoncée comme anticollégiale, déclencha un raz-de-marée de protestations dont plusieurs conférences épiscopales ne furent pas absentes. En Occident, durant la période postconciliaire, on fut au bord d'un état d'effervescence marqué par le développement d'un œcuménisme dit sauvage, une action sociale radicale et l'extension d'actes publics d'intercommunion. Ce fut aussi la période de contestation du clergé catholique, avec les conférences internationales de Chur (1969) et même de Rome (1971) ; celle des interviews données par le cardinal Suenens, surnommé le «cardinal radical», depuis mai 1969 jusqu'à l'automne 1970, du manifeste de théologiens éminents contre la «stagnation dans l'Église catholique romaine» (mars 1970), du développement d'une «Église souterraine» aux États-Unis et de «communautés de base» en Amérique latine. Tout ce tumulte était considérablement exagéré par la «*destrucuriale*»⁽¹³⁾ qui s'en servait comme d'un moyen de compromettre la

dynamique positive de l'après-concile et, si possible, de freiner le renouveau œcuménique. Un retour de flamme conservateur des pays occidentaux s'étendit aussi à certains cercles œcuméniques⁽¹⁴⁾.

Dans le même temps, Paul VI, intellectuel de haut niveau et d'une grande sensibilité, donnait l'impression d'un pape de plus en plus préoccupé. Les mises en garde se succédèrent au début des années 1970, d'abord à l'encontre du «mouvement de critique corrosive de l'Église institutionnelle», texte particulièrement adressé aux jeunes, lequel fut suivi d'un autre texte qui s'élevait contre le remplacement des interprétations épiscopales de la foi de l'Église par des conclusions de recherches sociologiques, ce dernier étant encore suivi par une dénonciation des incertitudes morales et théologiques régnant dans l'Église et par une proposition de remèdes⁽¹⁵⁾.

Les réactions autoritaires ne manquaient pas de la part de Rome, comme ce fut le cas par exemple à travers le *Motu proprio* légiférant sur le statut des nonciatures au dépens de la collégialité épiscopale (juin 1969), la suspension officielle du Conseil pastoral des Pays-Bas (1970-1972) et, par la suite, les mesures tendant à affaiblir la collégialité épiscopale dans ce pays.

3. Faiblesses internes

a) Absence de structures adaptées
Lors de l'évaluation du rapport d'adhésion de Naples (mai 1970), certaines voix catholiques se firent entendre pour demander avec insistance un examen plus approfondi de l'une des options ; celle-ci aurait consisté à former «une nouvelle association, composée différemment» et que l'on a parfois appelé une «nouvelle fraternité d'Églises». Cette exigence se référait au diagnostic émis par d'autres personnes, tant à ce moment que par la suite. Mgr Geoffrey Fisher, archevêque de Canterbury, était convaincu que l'adhésion de l'Église catholique romaine ne pouvait être rendue possible que par une restructuration radicale. Un quart de siècle plus tard,



Le cardinal Bea (au centre), en visite au Conseil œcuménique des Églises, au cours de la Semaine de l'Unité de 1966. À gauche, le pasteur Bægner ; à droite, M. Visser't Hooft.

Photo CIRIC.

le Pasteur Visser't Hooft devait écrire qu'il ne voyait pas comment l'Église catholique romaine pourrait devenir membre du COE, «à moins que, soit l'Église catholique romaine, soit le COE opère des changements radicaux de ses structures»⁽¹⁶⁾. Lorsque l'option de «nouvelle fraternité d'Églises» fut sérieusement examinée par le Comité Central du COE, à Canterbury, en 1969, pour être finalement rejetée, il semble que l'opposition du délégué du patriarcat de Moscou se soit avérée décisive. À mots couverts, il fit comprendre qu'un changement des structures du COE ferait sérieusement courir le risque d'un changement d'attitude de la part du gouvernement soviétique, lequel manifestait une certaine ouverture à l'égard de Genève. Il était frappant de constater que les orthodoxes n'appartenant pas à l'Est européen se montraient en général favorables à une restructuration fondamentale du COE⁽¹⁷⁾.

Quoi qu'il en soit, après Canterbury, les représentants du COE qui étaient membres du Groupe mixte de Travail (GMT) ne revinrent plus véritablement sur cette possibilité. La version finale du rapport d'adhésion estimait que les inconvénients à constituer une association fondée sur les familles confessionnelles étaient plus nombreux que les avantages. On peut par ailleurs supposer que la

loi d'inertie qui atteint les institutions bien établies ait influencé certains hauts responsables de Genève. Selon Dom Emmanuel Lanne, une réelle remise en cause du rôle et des structures du COE aurait pu permettre la candidature de Rome au Conseil, mais elle ne s'est jamais produite⁽¹⁸⁾. Et le P. Tucci, dont le remarquable discours au rassemblement d'Uppsala déclencha toute une polémique, m'écrivit dans une lettre du 26 janvier 1989 que le motif principal de son intervention «n'était pas de proposer l'entrée de notre Église au Conseil œcuménique des Églises, mais de demander que, dans la restructuration du COE prévue à l'époque, on laisse la porte ouverte à une telle possibilité. En conclusion, je pense que les autorités du COE ont eu aussi peur de l'adhésion éventuelle de l'Église catholique que cette dernière avait peur d'en devenir membre. En fait, l'examen d'une éventuelle restructuration qui aurait permis à l'Église catholique de participer n'a jamais été très poussé.» Si cette loi d'inertie institutionnelle pouvait être décelée à Genève, le même phénomène touchait aussi certains cercles influents de la curie romaine, à la même époque. Il est indubitable que la réforme de la curie, qui fut discutée pendant la troisième période de Vatican II (1964), puis mise sur pieds à la fin

du Concile, fut rapidement en perte de vitesse, notamment à cause du mouvement de contestation dont nous avons déjà esquissé quelques traits rapides.

Le Secrétariat pour l'Unité - fer de lance du renouveau institutionnel à Rome, à l'ouverture de Vatican II - perdit une part de son autorité avec la disparition, en 1968, de la grande figure du Cardinal Bea, et une part de son homogénéité avec l'arrivée, entre autres, du Père J. Hamer. Les attributions du Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens allaient diminuer sous l'influence de la Secrétairerie d'État, dont le pouvoir centralisateur avait redoublé. Ces mêmes années virent le retrait progressif du principe de «collégialité épiscopale», qui pourtant n'avait été promulgué que depuis peu par le Concile.

b. La relève de la garde

Ce furent, là encore, des moments très délicats puisqu'il s'agissait de préparer la succession du Dr Willem A. Visser't Hooft, qui avait été secrétaire général du COE depuis son origine. Son départ à la retraite avait déjà été retardé d'un an pour lui permettre d'être encore en fonction lors de la clôture de Vatican II. La désignation du Dr Augène Blake comme son successeur ne se fit pas non plus sans difficulté⁽¹⁹⁾.

Malgré toutes ses grandes qualités, notamment celle d'administrateur, le Dr E. Blake n'avait pas la même stature ni la même autorité que son prestigieux prédécesseur. Lors de son départ en retraite, en 1972, certains en parlèrent comme d'un «homme pragmatique, sans charisme théologique»⁽²⁰⁾.

Le «pragmatique» Blake a peut-être pris trop peu conscience de ce que la candidature éventuelle de Rome à l'entrée au COE n'était pas seulement une question d'organisation mais qu'elle soulevait aussi de très importantes questions théologiques. Du côté de Rome, la succession de la grande figure du Cardinal Bea posait des difficultés qui, sous certains angles, furent comparables.

Lors de la *Plenaria* de novembre 1969, Mgr Willebrands le reconnaissait : «La situation œcuménique a profondément changé en dix ans. Le décès du Cardinal Bea marque en même temps le terme d'une période de l'histoire du mouvement œcuménique dans l'Église»⁽²¹⁾. Les suites immédiates du décès du cardinal Bea furent celles d'une période transitoire, caractérisée par l'incertitude et, lors de la réunion du Comité central à Canterbury, le Dr Blake reconnaissait que, durant cette transition, il avait remarqué certaines hésitations de Rome qui lui avaient fait «craindre le pire». À Genève, on souhaitait ardemment que Willebrands soit nommé pour succéder au cardinal Bea, mais certaines rumeurs d'origine curiale faisaient comprendre qu'il y avait d'autres candidats moins favorables à l'ouverture œcuménique. Ce n'est qu'en avril 1969 que Mgr Willebrands fut autorisé à reprendre la charge vacante. Mais l'autorité que le cardinal Bea avait exercée vis-à-vis des divers services de la curie ne pouvait, bien entendu, être transmise que partiellement à son successeur.

Sans pousser trop loin le parallélisme entre Genève et Rome, il faut reconnaître qu'au moment où la question de l'adhésion de l'Église catholique au COE était sérieusement à l'ordre du jour, les dirigeants de part et d'autre se trouvaient dans une position affaiblie.

c. Une procédure incertaine

Deux aspects de la procédure embarrassaient particulièrement les représentants de l'Église catholique romaine au cours des pourparlers.

Dans son fascicule n°23 de mai 1970, le périodique *IDOC-International*, «revue interconfessionnelle de documentation» dont le siège est à Rome, publiait, à l'insu de ses auteurs, un document du GMT, sous le titre «Rapport du groupe d'étude désigné par le GMT entre l'Église catholique et le COE, destiné à étudier la possibilité que l'Église catholique devienne membre du COE». Ce texte, présenté comme ayant un

statut qu'il n'avait pas, était un document de travail qui, en fait, ne correspondait pas au texte étudié par le Comité des Six, lors de sa réunion du 11 mars 1970 au château de Bossey. Cette publication prématurée, répercutée dans le quotidien français *Le Monde*, provoqua un grand malaise dans les milieux concernés, principalement à Rome où le secret entourant toute négociation en cours est considéré comme indispensable à l'exercice du pouvoir. Cette malheureuse indiscretion a parfois été imputée à tort à la négligence des responsables genevois. En réalité, le texte provenait des archives du Conseil œcuménique, où il avait apparemment été déposé de manière prématurée. Quoi qu'il en soit, cette indiscretion mit dans l'embarras les interlocuteurs catholiques qui prônaient l'adhésion de l'Église catholique romaine au COE, et l'incident contribua à les affaiblir dans un débat déjà suffisamment difficile par lui-même⁽²²⁾.

L'urgence du calendrier, prônée comme c'était parfois le cas par Genève, fut un second aspect négatif de la procédure. À tort ou à raison, on avait l'impression dans le milieu catholique que les représentants du COE avaient tendance à vouloir forcer les choses. Comme on peut le vérifier d'après les documents, il y eut, à partir de l'automne 1970, toute une série de déclarations destinées à rassurer le Secrétariat romain pour l'Unité des Chrétiens quant au rythme des diverses étapes. Le commentaire que le P. Long fit au Comité central d'Utrecht, en 1972 - commentaire selon lequel la décision en matière œcuménique appartenait aux Églises concernées et à elles seules - fut, par exemple, une réponse aux critiques à l'égard de la réserve prudente de Rome et de sa lenteur à prendre une décision sur la question de son éventuelle adhésion. Toutes ces déclarations soulignaient un certain malaise, qui a dû être ressenti davantage parmi les évêques que parmi les experts. Néanmoins, une fois que le processus

fut achevé, certains commentateurs n'hésitèrent pas à en attribuer l'échec à la crainte de divers responsables de l'Église catholique romaine devant le risque qu'on les force à aller trop vite.

4. Quelques obstacles décisifs

Il ne s'agit pas ici de faire l'inventaire des facteurs déjà évoqués, mais plutôt d'indiquer trois problèmes majeurs qui, de part et d'autre, se sont finalement avérés des obstacles insurmontables.

a. Manque de «réalisme pastoral» de part et d'autre

Faisant allusion, dès octobre 1970, au mouvement de contestation et de mise en cause radicale auquel l'Église catholique romaine devait faire face - par rapport à son autorité, ses institutions, la papauté, et même par rapport au contenu de la foi -, la commission d'experts catholiques chargés de préparer la *Plenaria* du Secrétariat pontifical pour l'Unité des Chrétiens de novembre 1970, avait parlé de la nécessité d'un certain «réalisme pastoral». La commission souhaitait une étude plus approfondie permettant de voir si «ces tensions (protestations) se révéleraient finalement créatrices ou si elles étaient déjà des facteurs d'accélération de la crise»⁽²³⁾. La question de savoir si l'adhésion de l'Église catholique romaine au COE allait endiguer la crise contemporaine de la foi ou, au contraire, l'accélérer, constituait aussi un sujet de préoccupation à Genève. Lors du débat des évêques sur la question, à la rencontre plénière du Secrétariat pontifical pour l'Unité des Chrétiens à Rome, la grande majorité des participants exprima son inquiétude à ce propos. Leur appréhension sur la question était plus vive que celle des «spécialistes de l'œcuménisme» qui avaient travaillé dans le cadre du GMT. Peut-être les membres catholiques du Comité des Six, inspirés par le climat de vive sympathie d'Uppsala et influencés par l'impatience de certains milieux du COE, ne réalisèrent-ils pas complètement

que les évêques vivaient dans une atmosphère moins grisante et que le Pape serait sensible à leurs hésitations : les évêques étaient eux-mêmes soudain confrontés à des crises locales inattendues.

On peut noter des craintes similaires de la part des dirigeants du COE : ceux-ci s'inquiétaient de savoir comment les Églises-membres réagiraient si des délégués catholiques romains arrivaient en masse à bord de la nef fragile de l'*Oikoumene* - au risque de la faire chavirer -. Le spectre d'un «œcuménisme séculier» et la mise en cause des institutions ecclésiastiques pesaient aussi dans la réflexion des responsables d'Église et exerçaient une influence sur un pape déjà alarmé⁽²⁴⁾.

Du côté catholique, on insistait toujours sur l'urgence qu'une éducation œcuménique soit donnée au clergé et aux fidèles avant d'adhérer au Conseil œcuménique des Églises. Mais, comme le notait le P. Hamer, «nous ne pouvons affirmer qu'une éducation œcuménique suffise pour permettre aux fidèles de comprendre que l'entrée dans le Conseil œcuménique... n'impliquerait pas le moindre renoncement de notre part à nos convictions propres en la matière»⁽²⁵⁾. Les membres du GMT qui s'étaient engagés dans le processus d'adhésion ont peut-être sous-estimé la force de cet obstacle.

b. Manque d'ouverture démocratique de la part de Rome

Le style monarchique généralement adopté par Rome dans son mode d'exercice du pouvoir - aussi bien à cette époque qu'à l'heure actuelle -, et en particulier la procédure finale qui visait son éventuelle demande d'adhésion, étaient difficilement compatibles avec la tradition de libres débats et d'assemblées délibératives qui caractérisent non seulement le COE mais aussi la plupart de ses Églises-membres. Le statut juridique et diplomatique propre de l'État du Vatican paraissait, lui aussi, difficilement conciliable avec les prises de position politiques adop-

tées par le mouvement œcuménique depuis les grandes conférences de «*Life and Work*» (en français : «Christianisme pratique») de l'entre-deux-guerres.

En 1969, le Pasteur Visser't Hooft suggérait qu'il faudrait encore dix ou vingt ans avant que la collaboration entre Genève et Rome puisse entrer dans une nouvelle phase. Ses réserves par rapport aux conséquences d'une entrée de Rome au Conseil œcuménique des Églises étaient claires : «Je ne vois pas comment le pape d'une Église catholique qui aurait adhéré au COE aurait la disponibilité nécessaire pour consulter les responsables d'autres Églises et faire accepter ses idées à Genève, alors qu'il ignore ses propres conférences épiscopales, ainsi que les incidents relatifs à *Humanae vitae* l'ont démontré»⁽²⁶⁾.

c. Manque d'efficacité de la part de Genève

Dès le début du débat sur cette éventuelle adhésion, bon nombre de catholiques exprimèrent la nécessité de définir plus précisément le contenu exact de cette participation. Dans quelle mesure l'appartenance au Conseil œcuménique des Églises a-t-elle aidé les Églises-membres à témoigner ensemble de l'Évangile ? De quelle manière le COE a-t-il effectivement influencé la pensée et l'action des Églises par rapport aux autres Églises et au monde⁽²⁷⁾ ? Ces questions vont demeurer les mêmes jusqu'à la fin de la procédure d'adhésion éventuelle, et certaines d'entre elles n'ont jamais reçu de réponse satisfaisante.

Une observatrice non catholique attentive a mis en évidence l'importance centrale de cette question relative au fonctionnement des Églises-membres. Avant d'accepter d'être membre, l'Église catholique romaine voulait absolument savoir jusqu'à quel point les Églises-membres remplit-elles réellement l'engagement qui les avait elles-mêmes fait devenir membres du COE :

«Bon nombre d'Églises protestantes

ont créé un lien organique avec le COE, mais le compagnonnage avec d'autres Églises, en ce qui concerne les affaires du COE, compte en fait *très peu* pour elles. Elles ne veulent se laisser influencer ni par le travail ni par les décisions du COE, ni changer d'avis en conséquence. L'attitude officielle de l'Église catholique romaine semble à l'extrême opposée⁽²⁸⁾. Il se peut que le fondement de cette exigence de l'Église catholique romaine réside précisément dans une différence d'ecclésiologie. L'importance donnée au fait d'être une Église visible et institutionnelle peut varier selon l'identité confessionnelle : dans les Églises de la Réforme, elle est parfois minimale ; du point de vue romain, elle est maximale. Selon cette dernière perspective, le manque apparent d'engagement des Églises-membres apparaît comme une indice de l'inefficacité du Conseil œcuménique des Églises (...).

Jan GROOTAERS,

*Professeur émérite
et Secrétaire du Centre
«Vaticanum Secundum»,
Kath. Universiteit,
Leuven (Belgique).*

(Traduction de l'anglais :

Marie-Cécile Dassonneville)

(*) «An unfinished agenda», *The Ecumenical Review*, vol. 49, n°3, 1997, pp. 305-347.

(1) Certaines voix orthodoxes s'étaient exprimées en ce sens plus tôt encore : cf. B. Ioannidis, in *L'Église et les Églises*, Chevetogne, 1955, n°2, pp. 387-388 ; M.-J. Le Guillou, *Mission et Unité*, Paris, 1960, n°1, citant B. Moustakis, pp. 201-202, et n°2, citant C. Constantidis, pp. 179 ss.

(2) *Herder-Korrespondenz*, n°17, déc. 1962, pp. 113-115 ; lors d'une rencontre des informateurs religieux, à Genève, en février 1963, Visser't Hooft s'en prit vivement au rédacteur en chef de ce mensuel qui figurait parmi les participants.

(3) C.J. Dumont, «Concile d'union ou Concile d'unité ?», *Informations catholiques internationales*, n°93, 1er avr. 1959, pp. 1-2, 29-31. Dans sa «Note» préparée pour Paul VI en décembre 1970, le P. Dumont parlait de la participation limitée et inefficace des Églises orthodoxes au COE, et concluait : certains responsables orthodoxes «n'hésitent pas à reconnaître leur déception quant à cette participation lors de conversations privées, et expriment le souhait que l'Église catholique romaine, en lien étroit avec l'Église orthodoxe, prenne résolument en main la responsabilité du mouvement œcuménique, tout à fait indépendamment du COE» - lequel, disait-il, est «irremédiablement lié à une ecclésiologie radicalement opposée à l'ecclésiologie catholique-orthodoxe» (italiques ajoutées).

(4) Paul Verghese, «Will Dialogue Dow», *The Ecumenical Review*, n°18, janv. 1966. Lors d'une consul-

tation des Églises orthodoxes membres du COE, à Addis-Abeba, en 1965, il était souligné que les relations avec l'Église catholique romaine ne pouvaient être menées par l'intermédiaire du COE. Ulérieurement, le P. Verghese (devenu dans l'intervalle le Métropolitain Paulos Mar Gregorios) écrivait : «le COE a été utile par le passé pour développer les relations entre orthodoxes orientaux et orthodoxes de l'Est. Mais cette étape est désormais révolue. Dorénavant, toutes les relations devront se dérouler de façon bilatérale et à un niveau officiel entre ces deux familles de l'Église. C'est pourquoi le COE n'est que d'une utilité limitée» ; «Priorités œcuméniques», *Irenikon*, n°50, 1977, pp. 204-209.

(5) Bernard Pawley, *Looking at the Vatican Council*, Londres, 1962, pp. 15-17.

(6) «World Inter-Church Services» : «Service Inter-ecclésiastique mondial» (note de traduction).

(7) Lord Fisher de Lambeth, «Forecasting the Future of the Ecumenical Movement», *Church Times*, 8 fév. 1963, pp. 40-41.

(8) À ma connaissance, le cardinal Bea rencontra Visser't Hooft à quatre reprises avant sa première visite officielle à Genève : en septembre 1960 (Milan), décembre 1960 (Rome), janvier 1963 (Rome) et avril 1964 (Milan). Sur les tous premiers contacts entre les deux hommes, voir W.A. Visser't Hooft, *Memoirs*, Londres, 1973, pp. 328 ss., et l'introduction de J.G.M. Willebrands à *Visser't Hooft : Friede zwischen Christen*, Fribourg, 1966, pp. 14-17. Visser't Hooft présentait le cardinal Bea comme «un de ces êtres assez exceptionnels qui, même lorsqu'on les rencontre pour la première fois, donnent l'impression d'être connus depuis de longues années» (p. 329).

(9) J.G.M. Willebrands, «La rencontre de Rhodes», *Vers l'unité chrétienne*, n°13, 1-2, janv.-fév. 1960, p. 4.

(10) E. Lanne, «Avenir de l'œcuménisme : COE et Rome», *Irenikon*, n°44, 1971, p. 329.

(11) *SOEPI*, n°38, avr. 1971, pp. 4-7.

(12) On entendait par «troisième confession» la tendance à un œcuménisme séculier visant à rassembler les chrétiens de diverses confessions au sein d'un mouvement commun orienté vers une nouvelle société. Cf. *Herder-Korrespondenz*, n°25, mars 1971, pp. 108 ss. ; Jan Grootaers, «Crise et avenir de l'œcuménisme», *Irenikon*, n°44, 1971, p. 159-190.

(13) En italien dans le texte. Littéralement : «la droite de la curie» (note de traduction).

(14) Sur cette question, voir M.J. Le Guillou, O. Clément et J. Bosc, «La crise de mai», in *Évangile et Révolution*, Paris, 1968, pp. 27 ss.

(15) Voir en particulier *Informations catholiques internationales*, n°376, 15 janv. 1971, pp. 15 ss. ; *Doc. cath.*, n°69, 1972, pp. 803 ss. L'homélie de Paul VI du 29 juin 1972 fut entièrement consacrée à «L'état actuel d'incertitude dans l'Église», *Doc. cath.*, n°69, 1972, pp. 657-659. G. Zizola intitulait son article d'*Informations catholiques internationales*, n°418, 15 oct. 1972, pp. 6-9, «Il n'est pas facile d'être pape par temps de crise».

(16) W.A. Visser't Hooft, «Le Conseil œcuménique et l'Église catholique», *Doc. cath.*, n°83, 1985, p. 128.

(17) Certains orthodoxes comme le P. Verghese, le prof. John Meyendorff (Église orthodoxe d'Amérique) et le Métropolitain Myra (patriarcat œcuménique de Constantinople) se disaient favorables à un débat de fond, mais l'archiprêtre V. Borovoy (Église orthodoxe russe) s'opposait à tout changement radical : «Les Églises orthodoxes s'interrogeraient sérieusement si la nature de la "fraternité" à laquelle elles ont adhéré devait être substantiellement modifiée.» Pour des raisons évidentes, la nature politique du débat ne fut pas explicitée. Vischer répondit : «qu'en ce qui concernait le COE, il ne voyait pas de structure meilleure que celle déjà en place, celle-ci pouvant permettre de préserver la koinonía [communauté] entre des Églises déjà séparées ; il insista donc sur l'idée que le concept de Conseil œcuménique ne devait pas être modifié à ce moment». Voir *Minutes and Reports of the 23rd Meeting of the Central Committee of the WCC*, Genève, COE, 1969, pp. 47-49.

(18) E. Lanne, «L'Assemblée de Nairobi et l'avenir du mouvement œcuménique», *La foi et le temps*, 1976, pp. 58-79, spécialement p. 78. Lors de la réunion du Groupe mixte de travail, à Naples (mai 1970), Willebrands

avait déjà souligné que la nécessité de structures appropriées n'avait pas été suffisamment prise en considération.

(19) Par un concours de circonstances, la candidature d'un théologien anglican, préparée par le comité de recherche sans avoir été acceptée par la direction de Genève, fut prématurément révélée dans la presse. Le résultat de l'incident fut l'annulation de cette candidature par le Comité central.

(20) Voir J.P. Michael, «Pragmatiker ohne theologisches Charisma», *Herder-Korrespondenz*, août 1972, pp. 381-384. Dans son article d'*Irenikon*, n°44, 1971, p. 52, E. Lanne soulignait les mérites du passage de Blake à Genève «en un moment particulièrement délicat de la vie des Églises. Faire face à la contestation, comprendre la validité des requêtes légitimes sans transiger sur l'essentiel, prendre position avec courage comme chrétien en matière politique..., progresser audacieusement dans la collaboration avec l'Église catholique sans écarter, pour des raisons de principe, aucune solution possible même si elle s'avérait onéreuse, repenser prudemment mais avec décision les structures du COE en les orientant vers l'avenir, tels ne seront pas les moindres mérites de la charge qu'il a assumée pour un délai très court...»

(21) *SPUC, Service d'Information*, n°9, fév. 1970, p. 5.

(22) Cet incident indigna d'autant plus Rome qu'aux yeux de la curie, le Centre IDOC était une entreprise douteuse, tenue par quelques anciens prêtres sécularisés, et - à Rome même - un lieu de contestation au sein de l'Église catholique. Il recevait de plus un appui moral de la part de Genève. En octobre 1968, Visser't Hooft avait exprimé son regret que l'un des membres de la direction du COE soit vice-président de l'IDOC et ait pris la liberté de critiquer l'autorité du Pape lors d'une conférence de presse tenue à Rome immédiatement après la publication d'*Humanae vitae*. Le directeur de l'IDOC n'a jamais publié la rectification attendue à propos de la publication du document du Groupe mixte de travail, mais a préféré écrire, à son bureau de rédaction, une note personnelle dont le texte a été reproduit dans les minutes du Groupe mixte de travail. Celle-ci disait : «Du fait de toute une série d'incompréhensions et d'erreurs de notre part, nous avons présenté ce document comme un rapport du Groupe mixte de travail entre l'Église catholique romaine et le Conseil œcuménique des Églises. Or tel n'était pas le cas. Il représente simplement l'effort d'un individu pour résumer un débat auquel on assiste, depuis deux ans, à travers divers articles et revues. L'article, comme tel, n'a aucune valeur. Nous regrettons que sa publication et son introduction aient pu donner une fausse impression au lecteur».

(23) «Types de relations entre l'Église catholique romaine et le COE», Archives De Smedt, *op. cit.*, n°153.

(24) En juin 1972, à la basilique Saint-Pierre, Paul VI déclara : «On avait pensé qu'après le Concile, le soleil luirait sur l'histoire de l'Église. Au lieu de cela, c'est un jour de nuages, de tempête, d'obscurité, de recherche et d'incertitude, qui est venu... Le doute est entré dans notre conscience», cf. Jan Grootaers, *De Vatican II à Jean-Paul II*, Paris, 1981, p. 99.

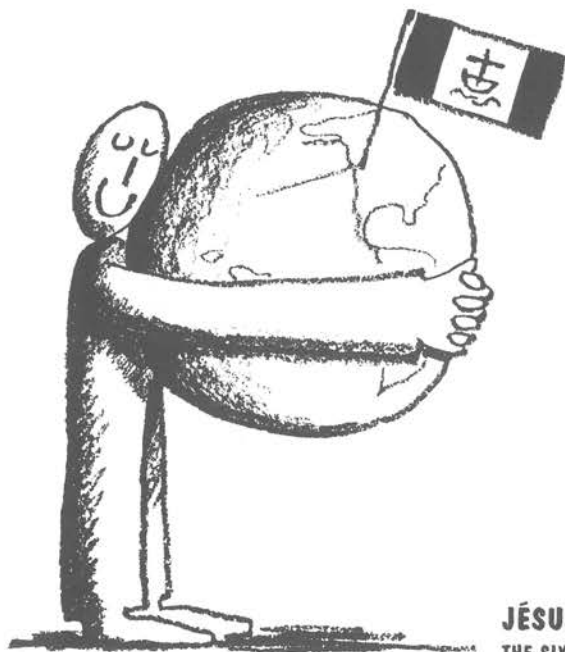
(25) Cf. «L'œcuménisme du COE», *Istina*, n°2-3, avr.-sept. 1966, p. 306.

(26) Cf. J. Grootaers, «Visser't Hooft : Leben und Werk», *Herder-Korrespondenz*, n°39, sept. 1985, pp. 419-424. En fait, Visser't Hooft croyait que l'on se trouverait dans l'impasse si Rome, devenue membre du COE, commençait à prononcer des anathèmes contre les sympathisants de Hans Küng et d'E. Schillebeeckx.

(27) Cf. Note d'introduction à la Consulta Plenum 1970, Secr. oct. 70, n°123, doc. A, p. 3, Archives de Mlle Rosemary Goldie, Rome.

(28) Anna-Marie Aagard, *The WCC and the Church*, Aarhus, Recherche IDOC, 1969, p. 3. L'auteur poursuit : «Partie d'un non strict à la fois à l'encontre du mouvement œcuménique et du COE, l'Église catholique romaine en est venue à un oui au mouvement œcuménique. L'extension possible de ce oui, pour être aussi un oui au COE, semble dépendre avant tout des Églises du COE. Le COE incarne-t-il véritablement le mouvement œcuménique ? Si oui, l'engagement de l'Église catholique à l'égard du mouvement œcuménique devra nécessairement l'amener à devenir membre du COE.»

Vers l'avenir



JÉSUS CHRIST - THE LIFE OF THE WORLD
THE SIXTH ASSEMBLY OF THE WORLD COUNCIL OF CHURCHES
VANCOUVER-CANADA - JULY 24 TO AUGUST 10 1983

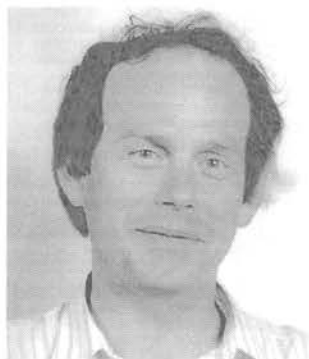
*Illustrations
de l'Assemblée
de Vancouver
(24 juillet -
10 août 1983).*

*Photo
Ron Rice/Conseil
œcuménique
des Églises.*

**Sur le chemin
de la communion :
le Conseil œcuménique
des Églises redéfinit
sa conception et sa vision**

Pasteur André BIRMELE

Photo Peter Williams/COE.



«Le Conseil œcuménique des Églises (COE) est une communauté fraternelle d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de répondre ensemble à leur commune vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit». C'est par ces termes qu'est introduite la Constitution que les délégués de 145 Églises fondatrices du COE approuvèrent en août 1948, à Amsterdam. En 1997, le COE comporte 332 Églises membres (plus de 400 millions de chrétiens) et regroupe la grande majorité des familles confessionnelles y compris, depuis 1961, les Églises orthodoxes. Tout en entretenant avec le COE des liens étroits, quelques grandes Églises baptistes (par exemple, la *Southern Baptist Convention* des USA), et surtout l'Église catho-

lique romaine et les Églises orientales dépendant du primat de Rome n'ont pas adhéré au COE.

Une fédération d'Églises

1. Ce premier article de la Constitution révèle cependant un des problèmes théologiques majeurs du COE : il est une association d'Églises et non une communion. Au sein même de cette fédération cohabitent des familles chrétiennes qui ne sont pas pleinement réconciliées entre elles, voire des familles qui, dans leurs références particulières, maintiennent des condamnations d'autres communautés qui adhèrent pourtant, elles aussi, au même COE. Qu'il en ait été ainsi en 1948 ne saurait surprendre. Il était difficile de s'accorder ensemble sur une ecclésiologie, voire un modèle d'unité. Il fallait cependant créer ce lieu de rencontre d'Églises encore séparées et permettre à cette fédération naissante d'évoluer petit à petit vers une qualité de communion plus grande, en l'occurrence la reconnaissance de la communauté sœur comme expression légitime de l'unique Église de Jésus-Christ.

Il serait faux de dire que cette évolution n'ait pas eu lieu. Les progrès de ces cinquante dernières années sont considérables. Des étapes décisives sur le chemin d'une communauté conciliaire ont été réalisées. On pourrait citer de nombreux exemples qui vont du BEM (*Baptême, Eucharistie Ministère*, Lima, 1981) au mouvement pour la justice, la paix et la préservation de la création. De nombreuses familles qui étaient encore séparées en 1948 ont appris à s'engager ensemble au témoignage de l'Évangile. La vie culturelle, lors des assemblées du COE, est un riche signe de cette évolution.

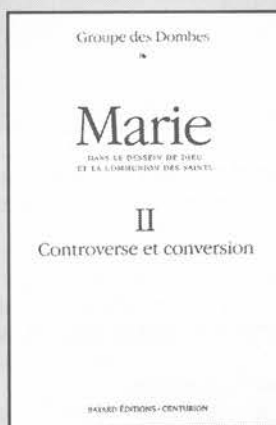
L'impossibilité de célébrations



La vie culturelle lors des assemblées du COE, signe d'évolution vers une plus grande communion. À Nairobi, en 1975. Photo COE.

eucharistiques communes indique cependant qu'un palier est atteint et qu'il faut aujourd'hui une réorientation. L'obstacle est une question ecclésiologique qui se posait pourtant dès l'origine :

quelle est la qualité ecclésiale de cette fédération ? Peut-elle prendre des décisions qui engagent les Églises membres ? La constitution du COE n'en parle pas. Elle évite toute référence



cès. Car, à lire ce document rigoureux et audacieux, on ne peut que constater l'avancée œcuménique décisive qu'il permet. Écoutons le Groupe des Dombes nous avouer qu'il n'y est parvenu qu'au prix d'une conversion qui n'a rien d'une démission.

(N.B. Ce tome, publié en janvier 1998, fait suite à celui intitulé Marie I, dans l'histoire et l'Écriture, paru en janvier 1997).

Peut-on dire Marie coopérante au salut ? Parler à son sujet de virginité perpétuelle ? Et, non contents de faire ainsi d'elle la Vierge consacrée par excellence, et comme la première moniale, aller plus loin encore ? Faut-il faire de son existence tout entière un parcours sans faute depuis sa conception même jusqu'à son assomption par son Fils dans la gloire du Père ? Faut-il faire aussi de cette sorte de "rêve" théologique deux dogmes, l'un et l'autre proclamés comme articles de foi par le pape de Rome ? Faut-il enfin invoquer Marie ? Comment et jusqu'où ?

Questions redoutables auxquelles le Groupe des Dombes s'était promis, dans son précédent ouvrage (*Pour la conversion des Églises*), d'apporter sa réponse et qu'il aborde avec courage, intelligence et suc-

L'exemplaire : 55 FF



• Lors de l'Assemblée de Canberra, en 1991, présentation du thème «Viens, Esprit Saint, renouvelle toutes les nations».

Photo Peter Williams/COE.

ecclésiologique. Afin d'éviter des conflits qui auraient signifié la fin de cette fédération, le Comité central précisa en 1951, dans sa Déclaration de Toronto, que l'autorité du COE est limitée et que ses décisions ne s'imposent pas automatiquement aux Églises membres. L'adhésion au COE ne signifie pas pour une communauté la relativisation de sa propre ecclésiologie.

Il aura fallu cinquante années avant que l'on soumette, en décembre 1998, à l'Assemblée générale qui se tiendra à Harare, un texte programmatique : *Vers une conception et une vision communes du COE*.

Réengagement des Églises pour l'unité

2. Ce document demandera à toutes les Églises membres de renouveler leur engagement pour l'unité. Le COE ne se transformera pas en Église.

Il se propose plutôt d'être le lieu où les diverses Églises peuvent se rencontrer les unes les autres, un forum largement ouvert qui veut servir de cadre pour des dialogues dont les Églises membres - et non le COE en tant que tel - auront la responsabilité. Pour ce faire, des conseils nationaux d'Églises chrétiennes, des organi-

sations œcuméniques chrétiennes, et surtout les organisations des communions chrétiennes mondiales (Fédération luthérienne mondiale, Alliance réformée mondiale, Communion anglicane... et pourquoi pas l'Église catholique romaine ?), pourront eux-mêmes devenir membres du COE.

Pareille évolution décevra certains. Tous ceux qui s'imaginaient l'Église une comme une «communauté conciliaire d'Églises locales véritablement unies» qui aurait dépassé toute identité confessionnelle particulière (cf. l'assemblée de Nairobi, en 1975) ne pourront que regret-

ter ce tournant que le COE s'apprête à prendre. Il est cependant réaliste et théologiquement justifié. Il est réaliste car, depuis une bonne vingtaine d'années, les progrès décisifs sur le chemin de la communion n'ont pas tant été réalisés dans le cadre du COE que dans celui du dialogue bilatéral entre deux familles chrétiennes particulières. On pourrait citer toutes les déclarations de communion, quant à la Parole et aux sacrements, intervenues en diverses régions du monde entre les réformés, les luthériens, les anglicans et les méthodistes. Que le COE devienne le cadre au sein duquel les rapprochements bilatéraux adviennent est une évolution heureuse.

Ainsi le COE pourra veiller à l'intégrité de l'ensemble du mouvement œcuménique et proposer ce forum nécessaire aux différents progrès bilatéraux, si ces derniers veulent demeurer compatibles entre eux et en constant dialogue avec les autres partenaires œcuméniques.

Ce tournant est théologiquement justifié car - on aura mis bien des années à le comprendre - l'unité de l'Église ne signifie pas uniformité. L'existence de différences qui caractérisent les diverses familles confessionnelles n'est pas en elle-même un contre-témoignage. L'Église une du Christ vit de la richesse de ses différents visages à condition que ces derniers ne soient pas exclusifs mais réconciliés entre eux.

L'Assemblée de Canberrra (1991) avait déjà indiqué cette nouvelle prise de conscience dans sa déclaration sur *L'unité de l'Église en tant que koinonia*, don et vocation. Pour la première fois, un texte officiel d'une assemblée du COE jugeait positives des différences théologiques, à condition que ces dernières ne fassent pas obstacle à la confession commune du Christ et au témoignage commun en ce monde.

Un tournant œcuménique dans un nouveau contexte

3. C'est dans ce nouveau contexte que le COE pourra - conformément à sa constitution et mieux que par le passé - œuvrer à l'unité visible des Églises, faciliter leur témoignage commun en chaque lieu et les soutenir dans leur tâche de mission et d'évangélisation, venir en aide à tous ceux qui sont dans le besoin, renverser les barrières entre les humains et promouvoir l'avènement d'une seule famille humaine dans la justice et dans la paix. Les éléments traditionnels qui le composent, et dont certains précédaient même la création du COE, auront une responsabilité nouvelle et plus conforme à leur vocation. Ainsi Foi et Constitution sera le lieu du dialogue théologique multilatéral qui ne sera plus en concurrence avec les efforts bilatéraux mais bien le lieu de la coordination théologique de l'ensemble de la réflexion doctrinale du mouvement œcuménique. L'unité Justice, paix et création (autrefois Christianisme pratique) sera le lieu où certaines Églises membres pourront prendre ensemble des décisions, sans que nécessairement tous les autres membres partagent cette option. Dans ce domaine plus que dans d'autres, une fausse recherche de l'unanimité était plutôt paralysante que profitable au témoignage com-

mun en ce monde. Il reviendra aux délégués réunis à Harare d'approuver cette orientation nouvelle. L'histoire du COE est caractérisée par une succession de réorientations. Dans un premier temps, les accents ont été ceux du protestantisme occidental ; la réflexion portait surtout sur le témoignage rendu à Christ partout dans le monde. L'intégration des orthodoxes (1961) et la participation croissante des catholiques (en particulier au sein de Foi et Constitution après Vatican II) auront entraîné un déplacement vers des questions plus ecclésiologiques et pneumatologiques. L'ouverture aux Églises asiatiques, africaines et latino-américaines aura modifié fondamentalement les ordres du jour traditionnels. Les questions de justice, de développement, de libération, d'entraide ecclésiale, d'éducation et de dialogue avec d'autres religions y ont gagné en importance. Tous ces changements ne se sont pas faits sans heurts. Il en ira de même à Harare. Le projet est ambitieux. Il s'agit de tirer les conséquences de cinquante années de vie œcuménique et de réadapter le conseil aux exigences de l'heure.

André BIRMELE,

Professeur de Théologie systématique à l'Université de Strasbourg.



Le commentaire du cantique de Marie par Martin Luther

Le Magnificat

vient d'être réédité dans la collection
«Spiritualité»,
aux éditions Nouvelle Cité.
Traductions d'Albert Greiner,
Présentations de Daniel Olivier
et sœur Évangéline

176 pages, 79 FF

«Ministère pétrinien et Unité de l'Église, vers un dialogue patient et fraternel», Symposium du Centre «Pro Unione», Rome, 4-6 décembre 1997

Comme on le sait, au § 96 de son encyclique *Ut unum sint*, le pape Jean-Paul II a invité tous les responsables ecclésiaux et leurs théologiens à «un dialogue fraternel et patient» sur la forme que devrait prendre le ministère universel de communion. Les réactions ont déjà été nombreuses. Dans le contexte de l'actualité, nous en donnons ici un écho.

La Society of the Atonement célèbre, en 1998, le centenaire de sa fondation. Son charisme d'origine est celui de la réconciliation. Elle a donné à certains de ses membres la mission de travailler à l'unité des chrétiens et s'est dotée de structures adaptées à ce service. Le Centre Pro Unione à Rome est l'une d'entre elles. Du 4 au 6 décembre, il a organisé un colloque sur le thème : «Ministère pétrinien et Unité de l'Église : vers un dialogue patient et fraternel».

Ce colloque a donné à onze théologiens de diverses Églises et communautés ecclésiales l'occasion d'entrer en dialogue sur cette question fondamentale, comme y conviait le pape Jean-Paul II dans sa dernière encyclique (cf. *Ut unum sint*, n°96).

En ouverture, le P. Klaus Schatz, jésuite, professeur à l'École Saint-Georges de Philosophie et de Théologie de Francfort, soulignait les difficultés historiques de la primauté. Selon lui, il est une manière de comprendre le passé qui permet de se situer entre deux extrêmes : d'une part, la position de ceux qui estiment qu'une étude œcuménique de la primauté comme ministère d'unité pourrait souligner à l'excès la conception de l'Évêque de Rome qui était celle de l'Église primitive : celle d'une unité spirituelle et symbolique ; et d'autre part, celle de ceux qui voient dans une étude œcuménique le moyen de faire comprendre aux Églises que le rôle de l'Évêque de Rome, comme ministère d'unité, résulte d'une évolution historique inspirée et voulue par Dieu.

Le professeur Harding Meyer, du Centre d'Études œcuméniques de Strasbourg, a traité des évolutions historiques de la question de la primauté, en considérant cette primauté du point de vue luthérien. Il s'est référé à une «ouverture conditionnelle» de la pensée de Martin Luther à l'égard du ministère pétrinien et a affirmé que la position de Luther à l'égard de la primauté papale ne pouvait être isolée de

l'ensemble de la réflexion de la Réforme. Bien que le Premier concile du Vatican, a dit Meyer, ait mis un terme au «maigre espoir» que les luthériens puissent reconnaître une forme de primauté de Pierre, celui-ci «n'est pas complètement perdu» si l'on se réfère au concile Vatican II et au dialogue œcuménique post-conciliaire. La primauté papale entendue comme nécessaire (*iure divino*) n'est plus perçue comme une nécessité en termes de salut mais plutôt comme une nécessité ecclésiologique : c'est-à-dire qu'elle est nécessaire pour que l'Église «soit» réellement Église, ainsi que pour l'unité de l'Église. La réflexion autour du ministère pétrinien est aujourd'hui ouverte dans les Églises luthériennes et ce qui est nécessaire est d'en faire une réinterprétation théologique.

Mgr John Hind, évêque anglican d'Europe et président du groupe consultatif de Foi et Constitution, s'est également référé à l'histoire dans sa présentation de la contribution apportée par l'anglicanisme à un «dialogue patient et fraternel». Il a parlé d'un «ministère universel au service de l'unité» en termes de théologie de communion. Le rôle de la primauté est de favoriser la communion au sein de la communauté, non de façon isolée mais en relation collégiale avec les autres évêques. En ce qui concerne le ministère d'autorité comme ministère d'unité, Mgr Hind a affirmé que la question de l'unité aboutissait à celle de la mission et, avec elle, aux qualités de l'Église qui est une, sainte, catholique et apostolique. Selon Mgr Hind, les anglicans estiment cet aspect nécessaire à une fraternité chrétienne universelle. Là encore, tout est affaire d'interprétation. Mgr Hind a posé la question suivante : l'autorité universelle ne serait-elle pas un corollaire de cette communion universelle à établir par les Églises qui, comme la Communion anglicane, ont une forme d'expression dispersée et diffuse de l'autorité ? Réitérant une suggestion déjà faite par le professeur Meyer, il rappelait à ses auditeurs que les instruments qui divisent les peuples à une époque deviennent souvent les outils qui les unissent à une autre.

Le Métropolitain Jean (Zizioulas) de Pergame, membre de la Commission mixte internationale pour le Dialogue théologique entre l'Église catholique romaine et l'Église orthodoxe, a ensuite présenté la position de l'Église orthodoxe grecque sur le problème de la primauté dans le contexte d'une théologie de communion, c'est-à-dire non pas d'une communion entre individus mais d'une communion entre Églises. Étant donné que l'approche historique de la question de la primauté papale n'a pas débouché dans les dialogues théologiques et œcuméniques, il suggère une approche théologique «menée en cohérence... et non de façon isolée» avec les autres

questions. Parmi ces questions mentionnées figuraient : le passage d'une théologie de «l'unité et de la diversité» - comme celle du Dieu un et trine - à l'étude des ministères de supervision comme «mutuellement constitutifs» ; une compréhension de l'Église comme étant locale et universelle en même temps, cette simultanéité étant révélée dans l'Eucharistie et, à partir de cette compréhension, la perception du ministère épiscopal comme étant à la fois local et universel. Considérant la primauté comme une condition sine qua non de la catholicité de l'Église, le Métropolitain Jean a invité ses auditeurs à considérer la primauté qui existe au sein de l'Église locale, à travers un métropolitain, un patriarche, l'Évêque de Rome, etc., et à se demander quelle primauté est nécessaire et pourquoi. Pour les orthodoxes, a dit l'évêque, la primauté n'est ni affaire de juridiction ni prérogative d'un individu mais elle doit être exercée dans un contexte synodal. Dans un contexte de pentarchie, la primauté papale comme primauté universelle se doit d'être justifiée pour que les orthodoxes puissent l'accepter. La «primauté universelle de l'Église de Rome» signifie que le ministère de l'Évêque de Rome doit être «exercé en communion avec les autres Églises».

Dans une perspective très proche, le professeur Nicolas Lossky, enseignant à l'Université de Paris X - Nanterre et à l'Institut de Théologie orthodoxe Saint-Serge de Paris, a également souligné la perception orthodoxe russe qui associe conciliarité (ou synodalité) et primauté.

Mgr Mesrob Krikorian, délégué patriarcal de l'Église arménienne apostolique pour l'Europe centrale et la Suède, a proposé quatre points de réflexion sur le sujet. Premièrement, «la primauté, ou position prééminente de l'évêque de Rome en tant que successeur de Pierre, est un fait...» Deuxièmement, toute la question est celle du type de prééminence que supposerait cette primauté du Pape. Troisièmement, dans une Église unie, ce devrait être le «privilege du Pape, en tant que premier parmi ses égaux (*primus inter pares*), que de convoquer les conciles œcuméniques et de présider leur assemblée, seul ou avec d'autres patriarches, les décisions n'étant valides que si la majorité des évêques donne son accord et les approuve...» Quatrièmement, «à la lumière de ces considérations, la primauté de l'Évêque de Rome apparaît comme étant un ministère d'exhortation au service de l'unité de la foi apostolique de l'Église (ou des Églises), qui doit être exercé dans la charité et l'amour, sans pouvoir juridictionnel ni autorité.» Étant donné la communion qui existe déjà entre l'Église catholique romaine et les Églises orthodoxes orientales concernant la foi apostolique, les sacrements et la mission, l'archevêque perçoit le «dialogue patient et fraternel» comme une «nouvelle

1. Prof. Geldbach, 2. Prof. Volf, 3. M. Vischer, 4. Prof. O'Driscoll, 5. Prof. Puglisi, 6. Prof. Wainwright, 7. Mgr Krikorian, 8. card. Cassidy, 9. Métropol. Jean (Zizioulas), 10. Prof. Lossky, 11. Mgr Duprey, 12. P. Tillard, 13. Prof. Meyer, 14. Prof. Schatz, 15. Rév. Galligan.



occasion qui suscite l'espérance et est prometteuse d'une solution [par rapport au problème de la primauté] qui serait acceptable de tous côtés», ce qui peut amener à la pleine unité visible entre ces Églises.

Une intervention écrite du **professeur Dumitru Popescu**, de la Faculté de Théologie de Bucarest, a permis de situer le contexte culturel de la primauté dans la tradition patristique tant orientale qu'occidentale. Parallèlement à des points de vue déjà exprimés, le professeur Popescu a insisté sur la relation entre Église locale et Église universelle dans une théologie de communion : une communion d'Églises locales qui, à travers leurs évêques, sont unies autour de l'Évêque de Rome.

Un long chemin encore à parcourir

Beaucoup de chemin reste à faire pour que le ministère pétrinien soit perçu comme un service de l'unité de l'Église. Des interventions moins optimistes l'ont fait comprendre. Ainsi, pour le directeur de la Commission Foi et Constitution, **M. Lukas Vischer**, le tableau est plus négatif du «véritable point de vue de la Réforme». Parce qu'elle insiste sur l'importance égale accordée à tous les ministères et perçoit la papauté comme incompatible avec le Nouveau Testament, la tradition réformée estimerait très difficile d'«embrasser le ministère pétrinien». Selon ces vues, l'enracinement de la forme actuelle de papauté dans la piété et la spiritualité catholiques romaines n'autorise pas à croire que le ministère pétrinien, comme expression de l'unité tel qu'il est décrit dans *Ut unum sint*, puisse devenir possible. Vischer a mentionné que le statut de responsable politique d'un État, qui est aussi celui du Pape, fait problème aux

Églises réformées, de même que la prétention à l'infaillibilité papale et l'insistance de la papauté sur la morale. De plus, Vischer a déclaré que l'attitude de l'Église catholique romaine par rapport à la place des hommes et des femmes dans l'Église était mal reçue par la plupart des protestants qui considèrent l'ordination de femmes comme nécessaire à l'unité de l'Église.

Dans la même ligne, diverses questions ont été abordées par le **professeur Erich Geldbach**, de la Faculté de théologie évangélique de l'Université de la Ruhr, dans une perspective baptiste, et par le **professeur Miroslav Volf**, de la faculté de théologie évangélique d'Osijek, en Croatie, et membre du dialogue international pentecôtiste-catholique. Sur le sujet lui-même, le professeur Geldbach a déclaré que les baptistes se trouvaient en «terrain vierge». «L'égalitarisme et le pouvoir congrégationaliste qui existent chez les baptistes» sont des témoins de l'unité, et tout ministère d'unité réside dans l'Église locale où seul le Saint-Esprit (et aucun autre) est *vicarius Christi*. Les baptistes ne pourraient comprendre la «juridiction universelle de droit divin que si elle s'applique à son domaine propre de référence». Contrairement à ce qu'affirment certains documents confessionnels, les baptistes sont ouverts à ce qui n'est encore qu'une étape de reconnaissance de la vérité. Mais le statu quo leur est difficilement admissible ; un «dialogue patient et fraternel» suppose la patience des deux côtés». Le professeur Volf, du point de vue pentecôtiste, a souligné l'appel d'*Ut unum sint* à «laisser de côté toute controverse inutile», et rappelé que l'Église n'a jamais connu d'époque sans gouvernement. Il a renvoyé à la «primauté communautaire» et à l'«unité... de l'Église qui s'expriment de manière personnalisée à travers Pierre».

En conclusion, le **P. Jean-Marie Tillard**, o.p., de la Faculté dominicaine de Théologie d'Ottawa et de l'Université de Fribourg, est intervenu en se faisant comme le «miroir théologique» du Symposium. Sa présentation a représenté le sommet de ces trois jours. Le but est bien la communion visible, a dit le P. Tillard, en insistant à la fois sur «visible» et sur «communion». Le Saint-Esprit oriente les Églises vers cette pleine communion, au milieu d'un monde qui recherche l'unité. La *koinonia* des Églises s'enracine et peut être perçue dans le peuple, ses lieux de vie, ses Églises locales. La primauté est gardienne de ce bien commun qu'est la *koinonia*. La primauté est un don de Dieu pour la communion, mais elle n'est pas le seul. Dans le plan de Dieu, la primauté est un «instrument... destiné à ce que les Églises-sœurs vivent dans une communion d'agapè et de vérité». Se référant à *Lumen gentium*, Tillard a affirmé que «toutes les dimensions de la collégialité épiscopale» doivent être respectées au sein de cette communion, où le «sub» ne doit pas être séparé du «cum» *Petro*. Selon Tillard, cela signifie que la parole du Pape ne peut être que celle d'un consensus fraternel *una cum fratribus*, une présidence de la communion d'agapè et de vérité. Rappelant les mots de Grégoire le Grand, cités dans *Pastor aeternus*, le P. Tillard a invité les participants du Symposium à considérer le ministère pétrinien comme celui du maintien de l'ἐξουσία⁽¹⁾ : il se doit d'affirmer, confirmer, affermir et défendre l'ἐξουσία de ses frères avec lesquels il partage la responsabilité de la *koinonia*. Ce symposium a permis, pour reprendre un mot du P. Tillard dans sa conclusion, d'ouvrir un temps de *kaïros* pour partager les dons qui sont les nôtres.■

(1) ἐξουσία = autorité qui fait grandir (NDLR).

Divers orateurs du Symposium «Pro Unione», déc. 1997.

Photo Studio Fotografico Sergio Cesta.

Jalons sur la route de l'unité octobre- décembre 1997

par Jérôme CORNÉLIS

**Cinquantième
anniversaire du COE :
W.A. Visser't Hooft et
«le temps du rassemblement»**

Comment célébrer le cinquantième anniversaire du Conseil œcuménique des Églises sans en évoquer l'artisan prophétique ? Non qu'il ait jamais revendiqué ce titre ! Dans notre revue⁽¹⁾, il avait préféré comparer les débuts du COE à une succession de relais, certains portant le flambeau un temps puis le passant à d'autres. De l'archevêque Nathan Söderblom au métropolitain Germanos, qui se rencontrèrent à Genève en 1920, et que rejoignit George Bell à la Conférence de Stockholm, en 1925, le mouvement «Vie et Action» prit son essor ; de même pour «Foi et Constitution», avec l'archevêque William Temple qui favorisa la fusion des deux mouvements en un seul Conseil œcuménique des Églises.

W.A. Visser't Hooft soulignait aussi le rôle de premier plan joué dans la création du COE par John R. Mott⁽²⁾. Quand naquit à Utrecht, en 1938, le Comité provisoire du COE, celui-ci confia à un secrétariat (dont Visser't Hooft allait devenir secrétaire général) le soin de faire connaître le projet aux Églises et de mettre sur pied le Conseil. Visser't Hooft y était préparé. Dès 1937 (soit 11 ans avant sa constitution officielle, à Amsterdam), cette tâche ferait de lui le principal artisan du Conseil œcuménique. Comme des milliers de jeunes d'Églises issues de la Réforme, il dut sa vocation œcuménique aux mouvements d'étudiants. Le plus jeune participant de l'assem-



W.A. Visser't Hooft (à gauche), au Comité central du COE, Genève, juillet 1962.
Photo Marc van Appelghem/COE

blée de «Vie et Action», à Stockholm, en 1925, allait voir ses responsabilités s'accumuler : aux Unions chrétiennes de Jeunes gens, à la Fédération mondiale des Étudiants chrétiens (dont il devint secrétaire général et animateur tous azimuts).

Les deux conférences de 1937 - «Christianisme pratique», à Oxford, et «Foi et Constitution», à Edimbourg - furent les premières conférences universelles des Églises auxquelles il prit part comme membre de l'état-major. Lorsqu'à Westfield College (Londres), il fut question d'unifier les diverses organisations œcuméniques, Visser't Hooft fit partie des personnalités chargées du plan, et désigné pour être le principal agent du nouveau Conseil.

La Conférence d'Utrecht, en mai 1938, entérina le projet : constituer un Conseil des Églises «qui acceptent Notre Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur». On espérait que le Conseil œcuménique pourrait tenir son assemblée inaugurale en 1940 ou 1941. En attendant, Visser't Hooft assumait la charge de secrétaire général du Comité provisoire du COE, trouvant «affreux» ce mot «provisoire» (d'autant que le «provisoire» dura toute la guerre).

Durant l'épreuve qui frappa le monde, Visser't Hooft et quelques amis parvinrent à maintenir la cohésion du mouvement œcuménique. Il écrit : «C'est très certainement grâce

au pasteur Marc Bœgner de France et au docteur Alfons Koechlin de Suisse que la flamme ne s'éteignit pas pendant la guerre, car ils ont sans cesse aidé le personnel du secrétariat à maintenir l'activité du réseau œcuménique...» Que dire du travail gigantesque accompli par le secrétaire général pour préparer la première assemblée du Conseil œcuménique des Églises, à Amsterdam, en 1948 ? Lui-même disait⁽³⁾ : «Le jour de l'ouverture, à Amsterdam, le 22 août 1948, quand la procession pittoresque des 351 délégués officiels pénétra dans l'historique Nieuwe Kerk, je n'arrivais pas à croire que ce moment attendu depuis six ans était vraiment arrivé. Ces hommes et ces femmes, appartenant à 147 Églises de 44 pays, représentaient la grande famille où j'avais eu le privilège de vivre et de travailler. Dans presque chaque délégation se trouvaient des amis avec qui je partageais les mêmes souvenirs. Cette fois-ci, nous ne goûtions pas seulement la joie d'une réunion de famille ; nous étions sur le point de nous engager dans une tâche commune avec un même instrument de coopération, de communion et de témoignage...»

L'Assemblée d'Amsterdam, à la fois constituante et législative, forum de débat sur le message et la mission de l'Église, avait pour titre : «Désordre de l'homme et dessein de Dieu». La

première matinée, le secrétaire général présenta son rapport visant principalement à définir ce que voulait être et faire le Conseil œcuménique : « Nous sommes un Conseil des Églises, et non le Conseil de l'Église indivise. Notre nom même accuse notre faiblesse et notre humiliation devant Dieu, car il ne doit y avoir et il n'est en réalité qu'une seule Église du Christ sur la terre... Nous sommes surtout une communauté d'Églises qui s'efforce d'exprimer l'unité qu'elle a déjà reçue en Christ et de frayer la voie à l'expression plus complète et plus profonde de cette unité ». Ce qui ressort surtout de cette profession de foi, c'est la « volonté de rester ensemble », volonté solennellement exprimée dans le message final de l'Assemblée d'Amsterdam.

(1) Cf. *Unité des Chrétiens*, n°53, janvier 1984, pp. 3-6.

(2) Cf. « Portrait », *Unité des Chrétiens*, n°104, octobre 1996, pp. 26-28.

(3) Cf. W.A. Visser't Hooft, *Le temps du rassemblement - Mémoires*, Seuil, Paris, 1973.



Octobre 1997

GENÈVE

Le nouveau secrétaire général de la KEK entre en fonction

Le 1^{er} octobre, le pasteur baptiste britannique Keith Clements a succédé à Jean Fischer comme secrétaire général de la Conférence des Églises européennes (KEK), qui rassemble 123 Églises protestantes, anglicanes, orthodoxes et vieilles-catholiques d'Europe. Il a déclaré : « Le travail



Le Rév. Keith W. Clements, secrétaire général de la Conférence des Églises européennes.
Photo Conférence des Églises européennes.

de la KEK est l'un des éléments les plus positifs du mouvement œcuménique aujourd'hui. Dans certains milieux, l'on parle d'un hiver œcuménique... Je ne le ressens pas ainsi. Dans la KEK, je vois des signes précurseurs d'un printemps œcuménique. » Il a souligné son souhait de poursuivre la coopération avec l'Église catholique, représentée par le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE).

RIGA (LETTONIE)

Thérèse de l'Enfant-Jésus et le P. Alexandre Men

Le 1^{er} octobre, lendemain du centième anniversaire de la mort de Thérèse de Lisieux, a eu lieu une réunion d'orthodoxes et catholiques, dédiée à la mémoire commune du père Men. Cette rencontre, organisée par la Fondation Alexandre Men, entendait réunir les deux grands témoins et les « faire reconnaître » dans le même service de l'Amour.

CZESTOCHOWA (POLOGNE)

Assemblée plénière du CCEE

Du 2 au 5 octobre, s'est tenue la vingt-septième assemblée plénière du Conseil des

Conférences épiscopales d'Europe (CCEE), dont le président est le cardinal Vlk, archevêque de Prague. Ce dernier a redit sa volonté d'œuvrer à la restauration de l'unité chrétienne. À la suite du rassemblement de Graz, les débats ont porté d'abord sur le dialogue œcuménique, le bilan général semblant positif.



Le cardinal Miloslav Vlk, archevêque de Prague, président du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE).

Catholic Press Photo s. a. s.

WASHINGTON

Les «Promises Keepers» veulent devenir mouvement mondial

Les 4 et 5 octobre se sont rassemblés les «Promises Keepers» («ceux qui tiennent leurs promesses»), mouvement de chrétiens de diverses confessions appelé, selon son fondateur Bill McCartney, à devenir mondial en l'an 2000. Durant ce week-end, 480.000 membres «étaient venus faire acte d'expiation pour les promesses qu'ils n'avaient pas tenues... et s'engager à assumer à nouveau leurs responsabilités», expliquait ENI. Ce mouvement, lancé, en 1990, est devenu depuis une véritable entreprise nationale.

(Cf. ENI, n°19-20, 15 octobre 1997, pp. 13-14)

ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

Assemblée générale de la CETA

Du 4 au 10 octobre, s'est tenue la septième Assemblée de la Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA) qui a rassemblé 142 Églises protestantes et orthodoxes du continent. Plus de 200 délégués et 500 observateurs étaient réunis. Suite à l'allocution du président éthiopien, l'archevêque Tutu, président sortant de la CETA, a averti qu'une coopération non critique avec l'État était un piège pour les Églises, et rappelé que l'Église était créée pour accomplir la volonté de Dieu (non celle de l'État). Le 6 octobre, Clement Janda (qui fut directeur de la Fondation œcuménique Mindolo, en Zambie) a été élu secrétaire général de la CETA et le 10 octobre, le professeur Kwesi Dickson, ancien président de l'Église méthodiste du Ghana, a été élu président.

(Cf. ENI, n°19-20, 15 octobre 1997, pp. 21-24)

PARIS

Les catholiques et le Nouvel-An juif

Le 5 octobre était proposé par le Comité épiscopal pour les Relations avec le Judaïsme pour une sensibilisation des catho-

liques au peuple juif, à l'occasion des fêtes juives de Roch Hachana (2 octobre), Yom Kippour (le 11) et Soukkoth (le 16). Une affiche et une carte de vœux, représentant le songe de Jacob, entendaient servir de support à un nouveau contact.

PADOUE, VENISE

Rencontre internationale pour la paix

Du 5 au 7 octobre, la communauté Sant'Egidio a tenu sa onzième rencontre internationale pour la paix, rencontre œcuménique et interreligieuse. Mgr Patenôtre, évêque de Saint-Claude, représentait pour la troisième fois l'épiscopat français. Après une célébration œcuménique dans la basilique Saint-Marc, le point d'orgue fut la manifestation interreligieuse sur la place où se trouvaient environ 200 représentants de nombreuses religions.

(Cf. compte rendu dans La Croix, 10 octobre 1997)

PARIS

Première conférence de presse du pasteur Tartier, président de la FPF

Le 9 octobre, le pasteur Tartier, président de la Fédération protestante de France, a

donné sa première conférence de presse. Dans les points abordés : la commémoration de l'édit de Nantes au Palais des Congrès, les 28 février et 1er mars 1998, sur le thème «Foi et tolérance». Le pasteur Tartier a aussi rappelé son souhait d'«une JMJ pour tous», proposée par tous les chrétiens à l'occasion de l'an 2000.

GUILFORD (ANGLETERRE)

Session de la Commission de dialogue anglicans - luthéro-réformés

Du 9 au 12 octobre, la Commission de dialogue officiel entre anglicans et luthéro-réformés s'est réunie, normalement pour la dernière fois sous cette forme. Au fil des travaux a été élaboré un document intitulé *Appelés à témoigner et à servir*. Après ultimes mises au point, il sera soumis aux instances synodales ou assimilées des Églises partenaires. Le processus devrait aboutir en 1999, et conduire les Églises concernées à s'accueillir mutuellement dans la communion de la Parole et des sacrements, et à une reconnaissance mutuelle de leurs ministères. À la différence de la Concorde de Leuenberg, cette reconnaissance ministérielle n'ira pas, pour l'instant, jusqu'à leur pleine interchangeabilité (la question nécessitant un dialogue ultérieur).

PARIS

Déclaration catholique-luthérienne sur la justification

Le 19 octobre, la *Documentation catholique* a publié la déclaration commune de la Fédération luthérienne mondiale et de l'Église catholique romaine sur la doctrine de la justification.

(Cf. Documentation catholique, n°2168, pp. 275-285)

vos frères
Chrétiens
vous
souhaitent
une très
Bonne Année



UNE ECHELLE ÉTAIT DRESSÉE SUR LA TERRE, SON SOMMET ATTEIGNAIT LE CIEL

Carte de vœux
adressée
par des paroisses
catholiques
aux communautés juives,
à l'occasion des fêtes.
Illustration D.R.



Installation du pasteur Marc Lienhard à la présidence de l'ECAAL, 26 octobre 1997.
Photographie Albert Huber.

WASHINGTON

Acte de repentance du patriarche Bartholomée

Le 24 octobre, le patriarche Bartholomée I^{er} de Constantinople, «Premier parmi ses pairs» dans l'Église orthodoxe, a reconnu, lors de sa visite au musée de l'Holocauste, la responsabilité des chrétiens dans l'extermination du peuple juif et déclaré qu'il respectait «le rôle d'Israël en tant que garant de l'existence du peuple juif».

ROME

Jean-Paul II rappelle la position du Vatican sur Jérusalem

Le 25 octobre, recevant les lettres de créance de l'ambassadeur du Maroc près le Saint-Siège, le Pape disait que «Jérusalem continue d'être une source de vive préoccupation pour les croyants, qui voient en cette ville le symbole de la paix qui vient de Dieu». Souhaitant que la communauté

internationale poursuive ses efforts pour une «solution équitable et adéquate au problème délicat de la Ville sainte», il a rappelé la nécessité, pour lui, «que les communautés qui entourent les lieux saints des trois religions monothéistes puissent y vivre dans la concorde et développer leurs activités religieuses, éducatives et sociales en toute liberté, dans un esprit de réelle fraternité, faisant ainsi de cette ville unique la véritable Cité de la paix».

STRASBOURG

Le pasteur Lienhard, nouveau président de l'ECAAL

Le 26 octobre, le pasteur Marc Lienhard, qui succède au pasteur Michel Hoeffel comme président de l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL), a été instauré dans ses fonctions, en présence de Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture, de Mgr Brand, archevêque de Strasbourg, et des représentants des communautés juives et musulmanes locales.

ROME

Le Pape demande la restitution des biens de l'Église en Roumanie

Le 27 octobre, recevant le nouvel ambassadeur de Roumanie près le Saint-Siège, Jean-Paul II a redit qu'il «souhaitait vivement» qu'en Roumanie «soient levés les obstacles à la restitution des biens nécessaires à la liberté de culte et de religion, biens qui appartenaient à l'Église catholique avant 1948 et qui lui furent pris injustement», particulièrement aux gréco-catholiques de Transylvanie.

PARIS

Comité pour le quatrième centenaire de l'édit de Nantes

Le 30 octobre, Mme Trautmann a installé le Comité national pour la célébration du quatrième centenaire de l'édit de Nantes, rendu par Henri IV le 13 avril 1598.

Présidé par M. Jean Delumeau, ce comité comprend notamment M. Ayrault (maire de Nantes), le pasteur Tartier, Mgr Billé, le grand rabbin Sitruk, M. Dalil Boubakeur (de la mosquée de Paris), MM. Alain Peyrefitte et Emmanuel Leroy-Ladurie.

ROME

Colloque sur les «racines du judaïsme en milieu chrétien»

Du 30 octobre au 2 novembre, se tenait un colloque sur ce thème, organisé par la Commission historico-théologique du grand Jubilé de l'an 2000. Il réunissait une soixantaine de théologiens. Selon le communiqué final, «la première étape d'un chemin de conversion est la reconnaissance loyale des faits» afin que «les erreurs et manquements du passé» ne se répètent plus dans l'avenir.

Le 31 octobre, recevant les participants, Jean-Paul II a déclaré que, face à l'antisémitisme nazi, «la résistance de beaucoup n'a pas été celle que l'humanité était en droit d'attendre de disciples du Christ». Condamnant à nouveau tout antijudaïsme, il a réaffirmé «le lien vital» entre l'identité juive du Christ et le Nouveau Testament.

(Texte intégral du discours du Pape dans La Croix, 5 novembre 1997, p. 16)



Novembre 1997

PARIS, DAMAS

Patriarcat d'Antioche : questions sur l'unité avec les Grecs-melkites

En novembre, le bulletin *SOP* rendait compte d'une assemblée du patriarcat grec-orthodoxe, tenue en octobre, à Damas. Les évêques grecs-melkites ayant pris position en faveur du rétablissement de l'unité de l'Église d'Antioche^(*), les évêques orthodoxes, tout en affirmant se réjouir «de la détermination des frères grecs-catholiques à vouloir dépasser la division», estiment devoir poursuivre le dialogue sur l'ecclésiologie : celui avec Rome à ce sujet reste

«en état préliminaire». La notion de double communion - avec Rome et le patriarcat orthodoxe d'Antioche - suggérée par les évêques catholiques n'est pas concevable, puisqu'elle «ne peut être envisagée séparément du rétablissement de la communion entre Rome et l'Église orthodoxe dans sa plénitude».

(*) Cf. *Documentation catholique*, 1996, n°2145, pp. 828-830.

THONON-LES-BAINS

Hommage juif aux «Justes» français

Le 2 novembre, le Consistoire central israélite de France a rendu hommage aux «Justes» français, ayant sauvé des juifs pendant la guerre, en inaugurant un monument dévoilé par Mme Trautmann, porte-parole du gouvernement, en présence de Mgr Poulain, président du Comité épiscopal pour les Relations avec le Judaïsme, et du grand rabbin de France, Joseph Sitruk. Environ 2.000 juifs, de tous âges et courants, et de toute la France, étaient présents.

«Explorer la route du dialogue interreligieux» Numéro commun des mensuels *Missi* et *Mission*



Les mensuels *Missi*, catholique, et *Mission*, protestant, ont publié en janvier un numéro entièrement commun, consacré au dialogue interreligieux. Il permet d'aborder les fondements bibliques et théologiques de ce dialogue, les manières et lieux où il se vit. Y ont notamment apporté leur contribution : Mgr Olivier de Berranger, Geneviève Chevalley, le père Christian Delorme, le pasteur Jacques Stewart, divers universitaires, théologiens, ecclésiastiques et laïcs.

Le numéro : 20 Francs.

À commander à :

Missi - 31, rue du Plat - 69002 LYON - ☎ 04 76 37 86 30

ou à :

Mission - 102, boulevard Arago 75014 PARIS - ☎ 01 43 35 00 55

GENÈVE

Conseil chrétien de Chine et Convention baptiste du sud des USA

Le 5 novembre, *ENI* relate que le Conseil chrétien de Chine (CCC), représentant dix millions de protestants chinois, menace de couper ses relations avec l'une des plus grandes Églises des États-Unis, l'accusant d'activités clandestines : la présence de missionnaires non autorisés risque de nuire aux relations que d'autres organisations religieuses officielles et le CCC ont développées avec le gouvernement. Le président Zemin de Chine a invité trois responsables religieux à se rendre en Chine, du 30 décembre au 20 janvier, pour y observer la situation de liberté religieuse.

(Cf *ENI*, n°22, 12 novembre 1997, p. 3)

ALLEMAGNE

Les protestants portent Manfred Kock à la présidence

Le pasteur Kock, président de l'Église évangélique de Rhénanie, a été élu, le 5 novembre, à la tête de l'Église évangélique d'Allemagne (EKD) rassemblant 28 millions de protestants, membres de 24 Églises régionales luthériennes, réformées ou unies.



Le pasteur Manfred Kock, président de l'Église évangélique de Rhénanie.
Photo Fédération protestante de France.



Durant l'Assemblée plénière de l'Épiscopat, Lourdes, novembre 1997.

Photo Catherine Sesboué/Chrétiens Médias.

LOURDES

Message du pasteur Tartier à l'Assemblée plénière de l'Épiscopat

Le 7 novembre, le pasteur Jean Tartier, nouveau président de la Fédération protestante, a adressé un message à l'Assemblée des Évêques. Les remerciant de la sympathie témoignée lors de son élection, il a souhaité «entre nos Églises, encore plus de franchise œcuménique», et un renouvellement du «mandat de confiance à l'endroit du Conseil d'Églises chrétiennes en France».

LOURDES

Le Conseil d'Églises chrétiennes en France et les sans-papiers

Le 9 novembre, les Co-présidents du CECEF ont signé une déclaration intitulée : «Pour les sans-papiers, question de confiance». En voici le texte : «Depuis des mois, de nombreux chrétiens ont accompagné avec d'autres, au sein de divers organismes, des femmes et des hommes en démarche de régularisation

auprès des préfectures. Ils ont noué avec eux des relations de confiance et d'amitié. Ils sont témoins, aujourd'hui, de l'inquiétude et même de l'angoisse qui grandit chez ces personnes pour qui l'attente de la décision devient très difficile à vivre. C'est leur avenir et parfois leur vie qui sont en jeu. Leur inquiétude tient à plusieurs éléments : les rumeurs selon lesquelles les régularisations seraient accordées, avec parcimonie, les délais qui se prolongent dans l'attente de réponse, la crainte de voir leur confiance trahie, car ils ont mis au grand jour toutes les données de leur situation.

Dans ce contexte, nous demeurons extrêmement vigilants sur les signes que vont donner le Gouvernement et le Parlement dans les prochaines semaines. Nous appelons à une large régularisation qui tienne compte des chemins d'intégration qu'ont parcourus de nombreux étrangers en situation illégale (qu'ils soient mariés ou célibataires), et des risques qu'ils encourent en cas de retour forcé dans leur pays. Nous sommes conscients du drame que pourrait représenter, pour de nombreux étrangers qui se sont confiés à l'Administration, le fait de devoir quitter notre territoire. Leur première émigration fut déjà coûteuse : une seconde peut comporter des

Assemblée de la KEK, à Graz, juillet 1997.
Au centre, de face, Mgr Jérémie (élu président en novembre 1997).
Photo Conférence des Églises européennes.



conséquences humaines graves. Au-delà des régularisations qui s'imposent, nous souhaitons que la législation à venir sur les étrangers apporte toutes les garanties permettant à ceux-ci de poursuivre leur intégration dans la stabilité et la sérénité. "Quand un pauvre crie, le Seigneur entend." Il est de notre devoir d'entendre l'inquiétude des étrangers. Comme chrétiens, nous sommes fermement décidés à multiplier les moyens de les rencontrer pour mieux vivre avec eux dans un respect et une confiance réciproques.»

JÉRUSALEM

L'Église catholique et ses institutions reconnues

Le 10 novembre, le Saint-Siège et l'état d'Israël ont signé l'accord sur le statut juridique de l'Église et des institutions catholiques en Israël. *L'Osservatore romano* du 18 novembre communique : «Le présent *Agreement* prévoit la pleine reconnaissance à tous les effets civils, dans le cadre de la législation israélienne, des personnes morales et juridiques partout

où elles sont constituées par les autorités de l'Église catholique...»

MORGES (SUISSE)

Mgr Jérémie, élu président de la KEK

Le Comité central de la Conférence des Églises européennes (KEK), réuni du 12 au 19 novembre, a élu le métropolite orthodoxe Jérémie (Kaligeorgis), président de cette Conférence. Il succède au Très Rév. John Arnold, anglican britannique. Mgr Jérémie, président de l'Assemblée des Évêques orthodoxes de France et exarque d'Espagne et du Portugal, est rattaché au patriarcat œcuménique de Constantinople.

ALPHEN AAN DEN RIJN (HOLLANDE)

Trois Églises protestantes décident de s'unir

Les 14 et 15 novembre, d'après *ENI*, n°23, p. 3, les synodes de trois Églises protestantes néerlandaises - représentant presque 1/5 des citoyens - se sont mis d'accord sur la constitution d'une nouvelle

Église unie : l'«Église protestante unie des Pays-Bas».

MOSCOU

Un nouveau responsable des relations œcuméniques au Patriarcat

D'après *L'Actualité religieuse* du 15 novembre, le P. Hilarion Alfeyev, 31 ans, succède au P. Georgy Ziablizev (assassiné le 29 septembre 1997), à la tête du Secrétariat des Relations œcuméniques du patriarcat orthodoxe de Moscou. Le P. Alfeyev estime qu'en dépit des voix qui, au sein du patriarcat, s'élèvent «pour interrompre le dialogue œcuménique», celui-ci doit se poursuivre, fort des «contacts qui ont mûri (...) et sont devenus fréquents et chaleureux».

ROME

Synode des évêques pour l'Amérique

Le 16 novembre, Jean-Paul II a célébré l'ouverture de ce synode. Les *Lineamenta* préparatoires comportaient des considérations sur l'œcuménisme, notamment à propos des thèmes «Jésus Christ, chemin de communion» (n°42), «Jésus Christ, chemin de solidarité» (n°63), et en question n°6. Les Pères synodaux étaient résolus à réserver à l'œcuménisme la place qui lui revient.

(Cf *Documentation catholique*, n° 2151, 5 janvier 1997, pp. 5-28).

LA HAVANE (CUBA)

Fidel Castro se dit favorable à la présence des Églises

Le 24 novembre, Fidel Castro a déclaré à des responsables d'Églises protestants que la

présence croissante des Églises «n'inquiète pas» le gouvernement cubain. À deux mois de la visite du Pape, il rencontrait pour la troisième fois les Églises protestantes depuis 1984.

NANTES

Message catholique-réformé pour la commémoration de l'édit de Nantes

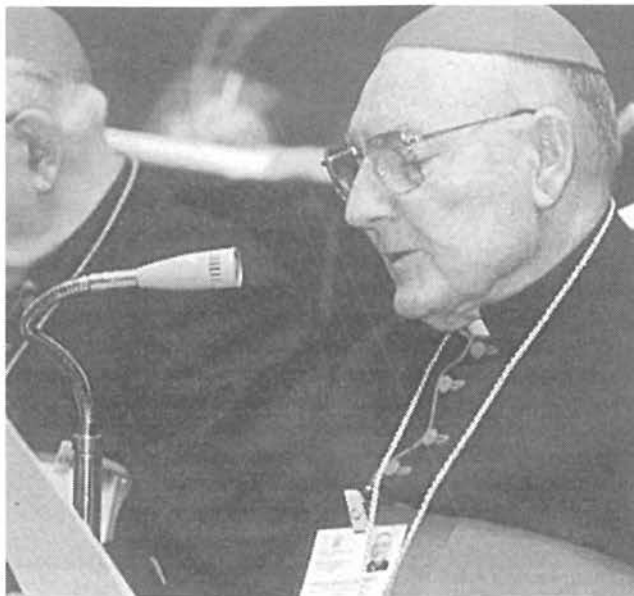
En novembre, le pasteur Plet, de l'Église réformée, et Mgr Soubrier, évêque de Nantes, ont fait part aux chrétiens de la constitution d'une «coordination catholique-réformée» (CCR), constituée «pour préciser et promouvoir la participation de [leurs] Églises respectives à la commémoration» de l'édit de Nantes. Ils veulent par là dire leur «confiance en ce Dieu de Jésus-Christ, qui n'est pas absent de notre histoire malgré les faiblesses de notre foi, de notre générosité, de notre tolérance».



ISTANBUL

Ébauche de détente entre Rome et Constantinople

Le 30 novembre, une délégation du Saint-Siège, conduite par le cardinal Cassidy, prési-



Le cardinal Cassidy intervenant lors du Synode des évêques pour l'Amérique.

Photo L'Osservatore romano.

dent du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, a pris part aux célébrations de Saint André, patron de l'Église de Constantinople. Pour la première fois depuis vingt ans, le Patriarcat n'avait pas envoyé de délégation à Rome, le 29 juin 1997, pour la fête de saints Pierre et Paul. Par ailleurs, suite au retrait de l'Église de Géorgie du Conseil œcuménique des Églises, le patriarche Bartholomée Ier a déclaré au quotidien néerlandais *Trouw* qu'un retrait des Églises orthodoxes du COE était à exclure.

ROME

Engagement œcuménique en Amérique

Fin novembre, lors du Synode américain, le cardinal Cassidy a rappelé que «même dans les régions où il existe un nombre restreint de membres d'autres Églises (...), l'Église catholique locale ne peut se considérer exemptée de faire preuve de sensibilité et d'engagement œcuménique». Il a aussi attiré l'attention sur l'emploi du mot «sectes» : «Il peut y avoir

des attitudes sectaires dans les Églises et les communautés chrétiennes, mais cela ne fait pas de l'Église ou de la Communauté chrétienne une secte.»

LONDRES

Synode de l'Église d'Angleterre et dialogue anglican-méthodiste

Fin novembre, le Synode général de l'Église anglicane a décidé d'entamer des conversations officielles sur l'unité avec l'Église méthodiste issue, en 1791, de l'Église d'Angleterre. Un précédent projet a échoué. Parmi les points litigieux : le pouvoir et le rôle des évêques dans les deux Églises, et la relation à la Couronne.

BETHLÉEM

Nouveau centre culturel, au seuil de l'an 2000

D'après *ENI*, n°21, p. 11, la nouvelle académie d'études interreligieuses et interculturelles

Jérusalem : l'Esplanade.

Photo La Procure/Terre entière.



de Bethléem devrait promouvoir les relations entre chrétiens et musulmans. Elle visera aussi à rompre l'isolement relatif des Palestiniens. Installée dans des locaux temporaires, elle devrait en avoir de nouveaux avant Noël 1999.



Décembre 1997

ROME

Lettre de Jean-Paul II au diocèse patriarcal de Jérusalem des Latins

Le 1^{er} décembre, à l'occasion du 150^e anniversaire de la réorganisation du diocèse patriarcal de Jérusalem des Latins, Jean-Paul II a fait parvenir à ce diocèse une lettre intitulée « Jérusalem, carrefour de paix ». Sur l'exigence

œcuménique, le Pape déclare entre autres : « La rencontre avec les chrétiens qui ne sont pas en pleine communion avec le Siège apostolique permet un sincère et réel échange réciproque de gestes communs de charité, qui sont un témoignage éloquent du chemin des uns vers les autres... » Le Pape insiste aussi sur la nécessité d'un dialogue interreligieux approfondi avec les juifs et les musulmans. Évoquant la perspective du Jubilé de l'an 2000, Jean-Paul II dit son souhait de se rendre en Terre sainte.

(Texte intégral dans L'ORLF, 15 décembre 1997, p. 5)

ISTANBUL

Nouvelle épreuve pour le Patriarcat de Constantinople

Le 3 décembre, un communiqué du Patriarcat œcuménique annonçait un attentat à la grenade, ayant fait un blessé grave et endommagé l'église et le bureau du Patriarche Bartholomée. Cet acte fait suite à une série de provocations à l'encontre du Patriarcat.

ÉTATS-UNIS

Internet au service des Églises

Le 9 décembre, d'après ENI, n°25, p. 3, la Société biblique américaine a décidé d'employer cinq millions de dollars à relier les Églises d'Amérique du Nord par le biais d'Internet. Le projet HOW (Houses of Worship - maisons de culte) vise à enregistrer toutes les paroisses des États-Unis et du Canada et à permettre aux Églises de mieux communiquer. Ses auteurs veulent offrir le service gratuitement afin que toutes les Églises puissent y accéder.

LONDRES

Espoir de paix en Irlande du Nord

Le 11 décembre, la rencontre historique entre une délégation de l'aile politique de l'IRA, présidée par Gerry Adams, et le premier ministre Tony Blair, a suscité un immense espoir de paix. Le premier ministre britannique a fait le pari de briser un tabou vieux de 76 ans.

DOMPIERRE (SUISSE)

Disparition de l'archevêque orthodoxe Serafim

Le 14 décembre, l'archevêque orthodoxe russe de Zurich, Serafim Rodonoff, est décédé à 92 ans. Il fut l'un des pionniers du dialogue œcuménique et fonda la paroisse orthodoxe russe de Genève, préparant ainsi l'entrée du patriarcat de Moscou dans le Conseil œcuménique des Églises. Élevé à l'épiscopat en 1971 pour le diocèse de Suisse et d'Italie, il s'engagea activement dans le dialogue avec les catho-

liques. En 1995, il jeta les bases du premier monastère orthodoxe de Suisse, à Dompière.

LONDRES

L'Église réformée unie associée aux conversations sur l'unité ?

Le 16 décembre, d'après *ENI*, n°25, p. 9, un représentant de l'Église réformée unie du Royaume-Uni a déclaré que les «conversations officielles» prévues entre l'Église d'Angleterre et l'Église méthodiste pourraient être élargies à l'Église réformée unie. Associée à l'Église d'Angleterre dans un contexte européen plus large, l'Église réformée unie participe comme observatrice aux dialogues entre l'Église d'Angleterre et les Églises luthériennes et réformées françaises.

PARIS

Yves Congar et l'œcuménisme : publication

Le 16 décembre, *La Croix* publiait une interview de M. Audoin-Rousseau, spécialiste de la première guerre mondiale qui, avec Dominique Congar, a fait éditer *L'enfant Yves Congar. Journal de la guerre 1914-1918*, éditions du Cerf. L'historien dit de Congar : «(...) Son journal révèle un fait (...) fondateur pour la recherche œcuménique... : en décembre 1914, son église catholique du Fond-de-Givonne ayant été détruite (...), le pasteur Cosson avait prêté au curé, l'abbé Tonnel, la petite chapelle jouxtant l'orphelinat protestant.» (Sur le même sujet : «Le Père Yves Congar : regards sur son œuvre œcuménique», *Unité des Chrétiens*, n° 105, janvier 1997)



Mgr Tauran, lors de son intervention à l'OSCE, 18 décembre 1997.

Photo L'Osservatore romano.

COPENHAGUE

Le Vatican défend la liberté religieuse devant l'OSCE

Le 18 décembre, Mgr Tauran est intervenu devant les ministres des 54 états-membres de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, afin de défendre la liberté de religion, indispensable aux relations entre Églises des pays-membres.

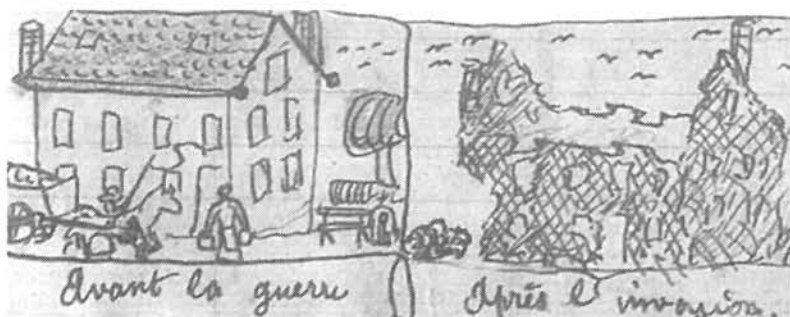
ROME, PARIS

Fête de Hannouka

Le 23 décembre, en l'honneur de la fête juive de Hannouka, une lampe à huile a été allumée dans les jardins du Vatican,



Un combat en Ar goue



Avant la guerre

Après l'invasion.

Dessins du *Journal de guerre 1914-1918* d'Yves Congar.
Documentation privée.

Prier 15 jours avec Luther

- Matthieu ARNOLD -
Préface de Mgr Gérard Daucourt, éditions Nouvelle Cité
Nous découvrons combien Luther fut un homme de prière à toutes les étapes de sa vie. Une prière fondée sur la confiance en Dieu et sa présence au cœur des textes de la Bible.

128 pages, 75 FF

près de l'olivier commémorant l'établissement, en 1994, de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et Israël. À cette cérémonie participaient de hauts représentants de l'État hébreu, le cardinal Cassidy, Mgr Tauran. À Paris, le 21, l'association France-Israël avait réuni 250 enfants de familles modestes des trois religions monothéistes, du fait de la proximité entre Hannouka, Noël et le Ramadan. Mgr Aumonier et M. Boubakeur ont participé à l'événement aux côtés de personnalités juives.

OLOMOUC (MORAVIE)

Ouverture d'un centre œcuménique

En décembre, les jésuites ont ouvert un centre culturel pour promouvoir le dialogue entre Églises orientales et occidentales. Après 200 ans d'absence, ils rentrent ainsi en Moravie.

BUCAREST

Noël tumultueux en la cathédrale orthodoxe

Le 25 décembre, des incidents ont éclaté dans la cathédrale orthodoxe durant la liturgie de Noël à laquelle participaient l'ex-roi Michel et sa famille. Des agents en civil ont frappé des sœurs orthodoxes qui scandaient des slogans hostiles au chef de l'Église, le patriarche Theoctist, lui reprochant sa collaboration avec le régime de Ceausescu.

STOCKHOLM

«Rebaptême» de pasteurs luthériens en Suède

En décembre, la presse suédoise a révélé que 25 pasteurs luthériens avaient été rebapti-

sés en secret, chez le pasteur Stanley Sjöberg, de l'Église du Centre, communauté proche du mouvement pentecôtiste suédois. Quelques jours plus tard, ce pasteur affirmait non seulement ce «rebaptême» - parlant de «baptême de renouveau» -, mais ajoutait qu'une bonne centaine de pasteurs de l'Église suédoise s'étaient fait rebaptiser au sein d'Églises libres. L'affaire paraît grave aux yeux des chrétiens de toutes confessions qui reconnaissent la validité du baptême luthérien et apprécient l'ouverture œcuménique de l'Église de Suède.

HONG-KONG

Les chrétiens, après le transfert de souveraineté à la Chine

En fin d'année, les relations se sont renforcées entre catholiques, protestants et orthodoxes de Hong-Kong. Des séminaires ont rassemblé plusieurs centaines de personnes autour de sujets comme la liturgie orthodoxe, le dialogue luthéro-catholique sur la justification, et la spi-

ritualité des trois Églises. Suite au transfert de souveraineté à la Chine, le cent membres orthodoxes, presque tous non chinois, ont perdu leur ancien lieu de rassemblement. Depuis, la chapelle d'une école catholique leur a été prêtée.

VIENNE

Vingtième rassemblement européen de Taizé

Du 29 décembre au 2 janvier, 80.000 jeunes de toutes confessions et de toute l'Europe - notamment de pays de l'Est - se sont rassemblés pour cette suite du «pèlerinage de confiance à travers la terre». Une lettre de frère Roger intitulée «Joie inespérée» les invitait à avancer en «serviteurs de la confiance».

Des messages leur ont été adressés par le pape Jean-Paul II, le patriarche Bartholomée, Mgr Carey, archevêque de Canterbury et M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations-Unies.

Jérôme CORNÉLIS

Luther était-il antisémite ?

Lucie KAENNEL

Le rapport de Martin Luther au judaïsme est compliqué, parfois proche de l'anti-judaïsme primaire. Une théologienne protestante fait la lumière sur des aspects parfois révoltants de la pensée du grand réformateur. Textes sans ambiguïtés à l'appui, l'auteur décrit l'attitude de Luther en l'inscrivant dans son contexte historique et théologique, sans oublier d'indiquer la reprise de ses positions aux heures noires de l'antisémitisme au XX^e siècle.

Éditions Labor et Fides - Coll. *Entrée Libre*
1, rue Beauregard - CH - 1204 GENÈVE

112 pages - 55 FF

Lucie Kaennel
Luther
était-il antisémite ?



Unité

D E S C H R E T I E N S

DEMEURONS ENSEMBLE

Vidéo sur le Conseil œcuménique des Églises et le mouvement œcuménique

(durée : 34'10)

«Nous sommes décidés à demeurer ensemble» : cette résolution, les représentants d'Églises du monde entier l'ont prise ensemble, en 1948, à Amsterdam, où ils étaient réunis au lendemain de la deuxième guerre mondiale, pour fonder le Conseil œcuménique des Églises, expression de leur engagement envers l'unité de l'Église et instrument de leur future coopération.

À la veille du Cinquantième anniversaire de l'Assemblée d'Amsterdam, les images fortes et les voix éloquentes de cette nouvelle vidéo nous interpellent et nous montrent de manière très évocatrice comment les Églises du Conseil œcuménique travaillent ensemble pour répondre à leur commune vocation : manifester l'unité pour laquelle le Christ a prié «afin que le monde croie».

Vous pouvez l'obtenir en passant votre commande à :

Fédération protestante de France - Service des Relations œcuméniques

47, rue de Clichy - 75311 PARIS Cedex 09 - Tél. 01 44 53 47 12

Prix : 100 Francs, franco de port - Chèque à l'ordre de : Fédération protestante de France

(Préciser : Secam ou Pal)

ÉGLISES ET LAÏCITÉ EN FRANCE

Comité mixte catholique-protestant

Préface par Mgr Gérard Daucourt et le Pasteur Marcel Manoël

Collection «Documents d'Église» - Centurion/Cerf - 1998 - 45 F.

Protestants et catholiques confrontent ici leurs positions sur la laïcité, la situent dans une réflexion théologique et proposent des éléments pour une déontologie. Portant un regard positif sur une laïcité ni dogmatique ni relativiste, ils trouvent le fondement de leur participation à la société dans une compréhension commune de l'humanité sauvée en Jésus-Christ. Les Églises pensent pouvoir contribuer à entretenir un dialogue continu, à promouvoir la réconciliation. Elles voient leurs interventions comme une partie intégrante de leur mission fondamentale d'annoncer l'Évangile.

découvrir LA BIBLE

Le premier CD-ROM grand public sur la Bible

Disponible en librairie - Compatible MAC/PC

- 36 textes majeurs de la Bible, lus d'après la TOB, Traduction Œcuménique de la Bible, accompagnés de 144 textes associés.
- 60 œuvres d'art commentées. Des commentaires pour comprendre et interpréter chaque texte.
- Un glossaire de 570 termes. Un dictionnaire des symboles bibliques, etc.

Réalisation : INTELLIGERE - Société biblique française

EN COMPAGNIE DE BEAUCOUP D'AUTRES

Guide théologique du protestantisme contemporain

Sous la direction de Geoffroy de TURCKHEIM

Comité de rédaction : Fritz Lienhard, Elisabeth Parmentier, Robert Somerville, Christian Seytre

Préface du pasteur Jacques STEWART

Éditions les Bergers et les Mages, Paris, 1997

En montrant la diversité du protestantisme, cet ouvrage a pour seule prétention de stimuler le débat et la réflexion théologique auprès du plus grand nombre. On pourrait même dire que le but d'*En compagnie de beaucoup d'autres* est de donner ou de redonner à tout un chacun le goût de la théologie. En effet, le «retour du religieux» conduit facilement à un mélange des genres, souvent nuisible à l'apprentissage du réel discernement théologique. Le souhait des auteurs de ce livre est d'apporter un peu de clarté en débrouillant quelques pistes de réflexion qui ne demanderont qu'à être complétées par d'autres lectures.

Revue placée sous le patronage
du Conseil d'Églises chrétiennes en France



Sans le Saint-Esprit,

Dieu est loin ;

le Christ est dans le passé, l'Évangile est lettre morte ;

l'Église est simplement une organisation ;

l'autorité, une question de domination ;

la mission, une question de propagande ;

la liturgie, tout au plus une évocation,

la vie chrétienne, une mentalité d'esclave.

Mais dans l'Esprit Saint et avec lui,

le cosmos est résurrection

et gémit dans les douleurs de l'enfantement du Royaume,

le Christ ressuscité est présent maintenant ;

l'Évangile est force de vie,

l'Église révèle dès maintenant la vie de la Trinité,

l'autorité est un service libérateur,

la mission est une Pentecôte,

la liturgie est à la fois mémorial et anticipation,

l'action humaine est déifiée.

Métropolite Ignatios de Latakia.
Assemblée du Conseil œcuménique des Églises,
Uppsala, 1968.

UNITÉ DES CHRÉTIENS
80, RUE DE L'ABBÉ CARTON - 75014 PARIS

☎ 01 53 90 25 50 • fax 01 45 42 03 07

E-Mail : unite.chretiens.revue@wanadoo.fr